

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le dix-huit décembre**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024
Procès-verbal approuvé lors de la séance du 27 février 2025
Publié sur le site de la ville le 06 mars 2025*

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Laurent PASTOUR ayant donné pouvoir à Bruno DUQUESNOY,
Fabienne LEPERS ayant donné pouvoir à Kamel MAHTOUR,
Thérèse NOCLAIN ayant donné pouvoir à Thibaut THIEFFRY,
Sabine HONORE ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,
Christelle DUTRIAUX ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,
Karima CHOUIA ayant donné pouvoir à Mathilde LOUCHART.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2024

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Budget primitif
 2. Exercice budgétaire 2025 – Budget annexe du Zéphyr – Budget primitif
 3. Exercice budgétaire 2025 – Taux de fiscalité locale
 4. Exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au budget du CCAS
 5. Exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au budget annexe du Zéphyr
 6. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Constitution de provisions pour risques et charges
 8. Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Admissions en non-valeur
 10. Prévention des conflits d'intérêts – Règle de participation aux votes des subventions associatives
 11. Exercice budgétaire 2025 – Subventions aux associations
 16. Prévention des conflits d'intérêts – Règle de participation aux votes – Conventions de moyens aux associations
 31. Exercice budgétaire 2024 – Budget annexe du Zéphyr – Décision modificative n° 3
 32. Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Décision modificative n° 4
- Approbation de l'urgence :*
33. Subvention exceptionnelle à la Fédération nationale de protection civile – « Solidarité AMF/Mayotte »

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques

12. Mise à disposition de personnel auprès du SIVU Val de Marque
13. Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs
14. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
15. Rythme de travail adapté – Forfait horaire courts séjours

Suite à départ de M. LECLERCQ

17. Renouvellement de conventions – Actions culturelles
 - 17.6. Bien vivre à Hem – Convention de mise à disposition de locaux
 - 17.11. Syndicat d'initiative – Image et pensée – Convention de mise à disposition de locaux partagés

Madame Ghislaine BUYCK, Adjointe aux relations avec la population et aux cérémonies

Suite à dépôt de M. SIBILLE

- 19. Renouvellement de conventions – Action sociale
 - 19.22. Espace de vie Saint-Exupéry – Convention de mise à disposition de locaux
- 25. Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles – Modification de l'aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux accueils de loisirs sans hébergement

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative

- 17. Renouvellement de conventions – Actions culturelles
 - Sauf, suite à dépôt :*
 - 17.6. Bien vivre à Hem – Convention de mise à disposition de locaux
 - 17.11. Syndicat d'initiative – Image et pensée – Convention de mise à disposition de locaux partagés
- 22. Réseau Marque Page – partenariat réseau intercommunal de lecture

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable

- 18. Renouvellement de conventions - Environnement

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

- 19. Renouvellement de conventions – Action sociale
 - Sauf, suite à dépôt :*
 - 19.22. Espace de vie Saint-Exupéry – Convention de mise à disposition de locaux.

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

- 20. Renouvellement de conventions – Éducation Jeunesse

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'insertion

- 27. Demande de labellisation France Services auprès de l'État – Maison de l'emploi et des services publics

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller délégué spécial aux sports et aux équipements sportifs

- 21. Renouvellement de conventions – Sports
- 30. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club de Hem

Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller municipal délégué à la prévention jeunesse

- 23. Conseil de la Jeunesse – Désignation des membres

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale et circulaire

- 7. Exercice budgétaire 2025 – Participation au GIP AGIRE
- 9. Appel à manifestation d'intérêt – Objectif centralité de la Métropole européenne de Lille – Candidature de la ville de Hem
- 29. Marché dominical – Actualisation du droit de place

Monsieur Jean-Adrien MALAIZE, Conseiller délégué à la citoyenneté et à l'e-administration

- 24. Budget participatif – Rapport d'évaluation 2024

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique

- 26. Modification simplifiée du PLU 3
- 28. Projet de RLPI arrêté par le Conseil métropolitain – Avis du Conseil municipal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTS	1
Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024.....	7
6. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Constitution de provisions pour risques et charges	7
8. Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Admissions en non-valeur	7
10. Prévention des conflits d'intérêts – Règle de participation aux votes des subventions associatives	7
16. Prévention des conflits d'intérêts – Règle de participation aux votes – Conventions de moyens aux associations	7
31. Exercice budgétaire 2024 – Budget annexe du Zéphyr – Décision modificative n° 3	7
32. Exercice budgétaire 2024 – Budget principal – Décision modificative n° 4	7
12. Mise à disposition de personnel auprès du SIVU Val de Marque.....	7
13. Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs	7
14. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.....	7
15. Rythme de travail adapté – Forfait horaire courts séjours	8
17. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS -Actions culturelles	8
19. Renouvellement de conventions – Action sociale	8
25. Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles – Modification de l'aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux accueils de loisirs sans hébergement	8
22. Réseau Marque Page – partenariat réseau intercommunal de lecture.....	8
18. Renouvellement de conventions - Environnement	8
20. Renouvellement de conventions – Éducation Jeunesse	8
27. Demande de labellisation France Services auprès de l'État – Maison de l'emploi et des services publics	8
21. Renouvellement de conventions - Sports	8
30. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club de Hem	8
23. Conseil de la Jeunesse – Désignation des membres	8
7. Exercice budgétaire 2025 – Participation au GIP AGIRE	8
9. Appel à manifestation d'intérêt – Objectif centralité de la Métropole européenne de Lille – Candidature de la ville de Hem	8
29. Marché dominical – Actualisation du droit de place	8
28. Projet de RLPI arrêté par le Conseil métropolitain – Avis du Conseil municipal.....	8
33. Subvention exceptionnelle à la Fédération nationale de protection civile – « Solidarité AFM/Mayotte »	9
1. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Budget primitif	9
2. Exercice budgétaire 2025 – Budget annexe du Zéphyr – Budget primitif	9
3. Exercice budgétaire 2025 – Taux de fiscalité locale	10
4. Exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au budget du CCAS	10
5. Exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au Budget annexe du Zéphyr	10
11. Exercice budgétaire 2025 – Subvention aux associations	19
24. Budget participatif – Rapport d'évaluation 2024	22
26. Modification simplifiée du PLU 3	25

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Quelques mots d'introduction pour les informations habituelles qui vous permettent de mettre à jour votre agenda, ou de connaître les mouvements en Mairie. Pour vous dire que, d'abord, Monique HENNEBELLE, au Cabinet du Maire, a demandé sa disponibilité au 15 janvier 2025. Elle s'en va dans le Sud. Monique, que tout le monde connaît, va nous quitter.

Catherine MERLY, correspondante financière au CCAS, a demandé sa mutation au 24 janvier 2025.

On a l'arrivée de Alix WAGUET à la Politique de la Ville, au pôle Solidarité et cohésion sociale, le 1^{er} janvier 2025 et, malheureusement, un décès. Le décès de Bernard ROBYN, qui est le papa de Laurence ROBYN, que beaucoup connaissent ici, qui est la responsable du service des sports, qui s'est mariée, d'ailleurs, il y a quelques semaines. Bien sûr, j'ai transmis (beaucoup d'entre vous ont transmis) vos condoléances à Laurence et à sa famille pour cette disparition.

Quelques évènements, d'abord pour vous rappeler que, demain, c'est le don du sang à l'Espace Franchomme, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures. Je vous rappelle que, compte tenu de la situation à Mayotte, il y a un appel particulier pour le don du sang. Donc si vous êtes disponible, si vous n'avez pas de contre-indication médicale, n'hésitez pas à aller donner votre sang demain. Ils ont besoin de pas mal de sang pour Mayotte. C'est la première solidarité, parce que vous allez voir qu'on en a une deuxième avec la subvention, mais la première c'est quand même le don de soi. Je vous le dis quand même parce que, souvent, on a tendance à s'appuyer sur les autres et là c'est vraiment une vraie solidarité.

Du 18 au 29 décembre, le Village de Noël s'installe sur la Grand-Place avec la patinoire. C'est gratuit, bien sûr, avec des manèges qui, eux, malheureusement sont payants. Mais la patinoire est gratuite.

Les Chalets solidaires, sur la Grand-Place, seront ouverts le mercredi 18, le samedi 21 et le dimanche 22 pour la récolte de jouets au profit de Ludopital pour les enfants hospitalisés. Là encore, c'est de la solidarité. N'hésitez pas à jouer le jeu.

Le samedi 21, à 15 heures, il y a Ciné vacances *Wish* au Zéphyr. Dès 16 heures, il y a les festivités de Noël avec les animations musicales et la distribution de sucettes en chocolat et de boissons chaudes. À 18 heures, le concert de gospel avec la compagnie Black n'Swing. À 19 heures, le feu d'artifice tiré depuis le Jardin des Perspectives, et je vous rappelle que, le lendemain, il y a, pour ceux qui le souhaitent, le ramassage des déchets de ce feu d'artifice à partir de 10 h 30 au Jardin des Perspectives. Le rendez-vous est donné sur la Grand-Place, devant la patinoire, et donc le matériel est bien sûr donné. En général, on est quand même une bonne quinzaine d'élus, et je vous remercie de pouvoir donner de votre personne aussi le dimanche matin pour faire cela. Cela dure une heure. Cela ne dure pas beaucoup plus d'une heure. En une heure, on a tout ramassé, mais je pense que cela permet d'alléger le travail de nos jardiniers, qui ont aussi le droit de prendre des congés.

La visite du père Noël les samedis 21 à partir de 18 heures, et les photos en accès libre jusqu'à 20 h 30, sur la Grand-Place, bien sûr ; le dimanche 22 de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ; le mardi 24, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Le lundi 23 décembre, de 10 heures à 11 heures, une émission de radio dédiée aux seniors hémois sur RPL 99 FM « On Hem Noël ».

Le mardi 7 janvier, pour vos agendas, c'est les Vœux aux associations, commerçants et corps constitués à 19 h 30 au Zéphyr.

Le vendredi 10 janvier, c'est les Vœux au personnel, à la Salle des fêtes, à 17 heures.

Le 20 janvier, c'est la réunion publique sur la ville de demain, dans le cadre de la concertation du PLU3. Du 3.1 d'ailleurs.

Les 25 et 26 janvier, c'est le Salon des artistes hémois, à la Ferme Franchomme, avec un vernissage le samedi 25 à 12 heures.

Le 30 janvier, à 20 heures, le concert de Stephan Eicher au Zéphyr.

Le vendredi 31 janvier à 20 heures, la pièce de théâtre *Un grand cri d'amour*, comédie de Josiane Balasko, au Zéphyr.

Le vendredi 7 février, à 20 heures, *Le bracelet*, pièce de théâtre écrite par Isabelle Mergault, avec d'ailleurs Isabelle Mergault, à 20 heures au Zéphyr.

Pour information, le résultat du Téléthon 2024, qui était quand même une année un peu particulière parce qu'on avait pas mal de salles fermées, donc les associations n'ont pas pu faire leurs manifestations. On le regrette, mais j'espère que, l'année prochaine, cela ira mieux. On a récolté quand même 13 772,75 euros, ce qui est plus que l'année dernière malgré les fermetures de salles et des associations qui n'ont pas pu œuvrer pour ce jour-là.

Le prochain Conseil municipal, vous le savez sans doute déjà, c'est le jeudi 27 février 2025.

J'en viens à l'ordre du jour. Vous avez peut-être vu qu'il y avait un ordre du jour complémentaire, sur lequel nous devons approuver l'urgence. C'est une subvention exceptionnelle à la Fédération nationale des protections civiles – « Solidarité de l'Association des maires de France/Mayotte ». Je vais d'abord mettre aux voix cette urgence, puis après on attaquera, bien sûr, les délibérations, dont celle-ci.

Qui est pour intégrer cette délibération à l'ordre du jour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est l'unanimité.

À l'unanimité, les élus approuvent l'ajout de la délibération numéro 33 – Subvention exceptionnelle à la Fédération nationale de protection civile – « Solidarité AMF/Mayotte » à l'ordre du jour.

La conférence des présidents a décidé les votes bloqués suivants :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

6. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

8. EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

10. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS – REGLE DE PARTICIPATION AUX VOTES DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

16. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS – REGLE DE PARTICIPATION AUX VOTES – CONVENTIONS DE MOYENS AUX ASSOCIATIONS

31. EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE DU ZEPHYR – DECISION MODIFICATIVE N° 3

32. EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4

12. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SIVU VAL DE MARQUE

13. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

14. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIEE

- 15. RYTHME DE TRAVAIL ADAPTE - FORFAIT HORAIRE COURTS SEJOURS**
- 17. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - ACTIONS CULTURELLES**
- 19. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - ACTION SOCIALE**
- 25. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICE AUX FAMILLES - MODIFICATION DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT VERSEE AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**
- 22. RESEAU MARQUE PAGE - PARTENARIAT RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE**
- 18. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - ENVIRONNEMENT**
- 20. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - ÉDUCATION JEUNESSE**
- 27. DEMANDE DE LABELLISATION FRANCE SERVICES AUPRES DE L'ÉTAT - MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES PUBLICS**
- 21. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - SPORTS**
- 30. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JUDO CLUB DE HEM**
- 23. CONSEIL DE LA JEUNESSE - DESIGNATION DES MEMBRES**
- 7. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 - PARTICIPATION AU GIP AGIRE**
- 9. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - OBJECTIF CENTRALITE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - CANDIDATURE DE LA VILLE DE HEM**
- 29. MARCHE DOMINICAL - ACTUALISATION DU DROIT DE PLACE**
- 28. PROJET DE RLPI ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Francis VERCAMER, Maire : En résumé, il reste les délibérations 1, 2, 3, 4, 5 qui seront présentées groupées :

- la numéro 11 - Exercice budgétaire 2025 - subventions aux associations,
- la numéro 24 - Budget participatif - Rapport d'évaluation 2024,
- la numéro 26 - Modification simplifiée du PLU 3,
- la numéro 33 - Subvention exceptionnelle à la Fédération nationale de protection civile - « Solidarité AFM/Mayotte »,

que nous venons d'intégrer à l'ordre du jour. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ces votes bloqués des délibérations que j'ai citées ? Pas d'autres délibérations débloquées. On peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elles sont à l'unanimité.

À l'unanimité, les élus approuvent le procès-verbal du 21 novembre 2024 ainsi que les délibérations numéros 6, 8, 10, 16, 31, 32, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 25, 22, 18, 20, 27, 21, 30, 23, 7, 9, 29 et 28.

33. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE - « SOLIDARITE AFM/MAYOTTE »

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de démarrer tout de suite par la subvention de soutien exceptionnelle à la Fédération nationale de la protection civile. L'Association des maires de France a lancé (alors, il y a marqué mardi 17 dans l'après-midi, parce que c'est là où j'ai reçu l'e-mail ; je l'ai reçu à 14 heures) un appel le 16 décembre par un communiqué de presse qui a été publié à Paris le 16 décembre, et qu'on a reçu, nous, le 17. C'est un appel à la solidarité nationale dans le cadre de son partenariat avec la Protection civile dans le but de répondre aux premières urgences, et invite les collectivités territoriales à contribuer à ce soutien.

Je vous propose que la Ville s'associe à ce soutien. Une fois n'est pas coutume, je le dis tout de suite, mais c'est un appel d'AMF, notamment pour envoyer la protection civile sur place. On l'a déjà fait. Rappelez-vous, pour ceux qui sont les plus anciens, parce que je pense qu'il n'y a plus beaucoup de monde ici qui connaisse le sujet, mais on l'avait fait avec le Centre social, à l'époque (des Hauts-Champs), qui avait envoyé en Turquie également une équipe de jeunes.

Des intervenants : Inaudible.

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, non, c'était en Turquie. En Algérie, on l'a peut-être fait aussi. En Turquie, on l'avait fait. Je m'en souviens bien. C'était Madame PARTOÈS qui l'avait encadré, qui était animatrice et qui était partie là-bas et qui avait refait. Bon, quand on envoie des gens sur place, cela me paraît une bonne idée que de donner de l'argent pour des structures dont on ne sait pas trop ce qu'elles font avec. Je ne suis pas trop favorable, généralement. Je préfère qu'à ce moment-là ce soit le particulier qui le fasse. Ce qui n'empêche pas que vous avez tout à fait le loisir de financer les structures associatives ou d'ONG qui interviennent sur place.

Sur le site de Facebook, hier, en même temps que nous avons demandé la délibération, j'ai demandé que sur Facebook on envoie un post qui donne le lien pour le faire à Fondation de France, qui est une structure connue et reconnue. Donc on ne donne pas ça à quelqu'un dont on ne sait pas trop ce qu'il fait. La Fondation de France est quand même reconnue pour son sérieux. Je rappelle que c'est – pour ceux qui le souhaitent – un don qui est défiscalisé à hauteur de 75 %. C'est exceptionnel pour ce don-là. Jusqu'à 1 000 euros, c'est défiscalisé à 75 %, donc je vous invite à le faire et j'invite les Hémois à le faire pour verser de l'aide, là, cette fois-ci, aux actions locales.

Voilà en tout cas ce que je vous propose. Donc nous proposons une subvention de 5 000 euros à la Fédération nationale de la protection civile – Opération « Solidarité AMF/Mayotte ». Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Je vous propose de la voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci pour votre soutien et merci pour ces habitants qui ont souffert par l'effet du cyclone.

À l'unanimité, les élus approuvent la délibération numéro 33 – Subvention exceptionnelle à la Fédération nationale de protection civile – Solidarité AMF/Mayotte.

- 1. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF**
- 2. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET ANNEXE DU ZEPHYR – BUDGET PRIMITIF**

- 3. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – TAUX DE FISCALITE LOCALE**
- 4. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CCAS**
- 5. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU ZEPHYR**

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous allons attaquer l'ordre du jour initial avec la présentation groupée des délibérations 1 à 5. Je passe la parole à Gaëtan DECOSTER, notre habituel speaker pour la présentation du diaporama et de ce budget.

M. Gaëtan DECOSTER : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Donc la présentation que je vais vous faire concerne – comme Monsieur le Maire vous l'a indiqué – la délib 1 sur le budget primitif, la délib 2 sur le budget annexe du Zéphyr, la 3 sur le taux de fiscalité locale, la 4 sur la subvention d'équilibre au CCAS et la 5 sur la subvention d'équilibre au Zéphyr.

Il y a un mois, nous avions débattu des orientations budgétaires. Aujourd'hui, je vous présente la traduction de ces orientations dans le budget primitif 2025.

Un diaporama est projeté.

Ce budget 2025 est le dernier budget que nous allons exécuter en année pleine, avant les prochaines élections municipales en 2026. Comme chaque année, ce budget n'a pas été simple à élaborer compte tenu du contexte particulier, de l'incertitude qui plane autour du budget de l'État et de la situation politique nationale. Il s'inscrit également dans une situation compliquée pour le marché immobilier, qui se traduit par une baisse importante des recettes liées aux droits de mutation.

Malgré ce flou qui entoure les finances publiques, la Ville a élaboré son budget pour répondre aux attentes des habitants et concrétiser son programme d'action en faveur des Hémois. Le budget 2025 se caractérise ainsi par une maîtrise des dépenses, même si on constate une légère hausse, notamment au niveau de la masse salariale. Les efforts en faveur de la sobriété énergétique lancée en 2022 ont porté leurs fruits. Une baisse significative des consommations a permis de contenir les dépenses d'énergie. Cela se traduira sur les prochains budgets. Grâce aux investissements en cours dans nos salles, l'effet de ceux-ci devrait se mesurer encore davantage dans les mois qui viennent.

Le budget 2025 se caractérise aussi par un niveau toujours soutenu d'investissement sans recourir à l'emprunt et sans augmenter, notamment, la taxe foncière. La section fonctionnement s'équilibre à 23 250 000 euros et celle de l'investissement à près de quatre 404 744 000 euros. La masse salariale est en augmentation à 13 075 000. Cela est dû, entre autres, à l'embauche d'un policier supplémentaire et à la mise en place du CIA (le complément indemnitaire annuel).

Les dépenses courantes s'élèvent à 7 516 000. Les subventions aux associations figurent au budget 2025 pour un montant total de 958 000 euros. Quant aux recettes, la Ville, dans le contexte d'incertitude budgétaire, table sur la stabilité des dotations de l'État avec une DGF estimée à 3,3 millions et une DSU d'environ 5 300 000 euros.

Je vais maintenant vous détailler la répartition des recettes et les dépenses de fonctionnement. Concernant les recettes en orange, 46 % d'entre elles proviennent de dotations ou allocations de l'État ou de la MEL (10 765 000 euros). En bleu, 50 % proviennent des impôts et taxes payés par les Hémois (11 514 000 euros). S'ajoutent à ces recettes celles concernant les participations des familles (3 % du budget, soit 620 000 euros).

Conformément à la délib numéro 3, les taux communaux des impôts locaux n'augmenteront pas à Hem pour la quinzième année consécutive. Ils seront identiques en 2025 à ceux de 2024 et des années précédentes. C'est un effort et une volonté de stabilité qui sont sécurisants pour les foyers hémois et appréciables à l'heure où les problématiques de pouvoir d'achat préoccupent nos concitoyens.

Quelques précisions maintenant sur les dépenses de fonctionnement. Les trois courbes présentent l'évolution des dépenses de fonctionnement. En orange, vous retrouvez la courbe qui illustre la hausse de la masse salariale. En bleu, les dépenses courantes qui présentent une légère hausse, mais qui restent contenues. Cette tendance est – comme je l'ai dit précédemment – le fruit de choix efficaces que nous avons faits ces dernières années avec notre stratégie d'investissement massif en faveur de la sobriété énergétique. En gris, on observe aussi une légère augmentation des subventions aux associations.

Zoom sur le gros poste des dépenses de la Ville, qui est celui de la masse salariale. Il s'élève à 13 075 000 euros, dont 1 million pour la police municipale mutualisée. L'augmentation de la masse salariale s'explique par l'embauche d'un policier supplémentaire et la mise en place du complément indemnitaire annuel. Pour rappel, le CIA est la seconde prime facultative intégrée au RIFSEEP qui vient reconnaître l'engagement professionnel des agents. Nous avons voté les modalités du CIA lors du précédent Conseil. Aujourd'hui, nous y mettons les crédits.

Dans ce diagramme, vous retrouverez les répartitions des dépenses courantes. 21 % des dépenses sont consacrées à l'administration générale, c'est-à-dire l'état civil, le cimetière, les assurances, les moyens pour faire fonctionner la mairie, et 23 % du budget sont consacrés à l'éducation, 21 au cadre de vie et à l'entretien de la Ville par les services techniques, 18 % à l'emploi, la solidarité (c'est-à-dire la petite enfance et les seniors), 12 % à la culture et 5 % au sport. Cette répartition tient compte des subventions versées aux associations en fonction de leurs objets.

Parmi les dépenses courantes de fonctionnement, la Ville va amplifier, en partenariat avec les communes voisines, ses efforts en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique avec l'embauche d'un policier municipal supplémentaire et le remplacement d'un de nos deux chiens pour la brigade cynophile. Ce poste supplémentaire sera affecté au centre de supervision qui intégrera les caméras de vidéoprotection de nos communes partenaires. Ce policier complémentaire vient s'ajouter aux 18 policiers de notre police municipale mutualisée avec les villes de Forest, Toufflers, Lannoy et Leers.

Le budget 2025 prévoit aussi 35 000 pour le nouveau réseau Marque Page. Il s'agit du réseau des médiathèques que les villes de Hem, Lannoy, Lys-lez-Lannoy et Toufflers ont créé, en lien avec la MEL. Ce réseau Marque Page est basé à Agora, à Lys-lez-Lannoy, et animé par une coordinatrice dont le salaire est pris en charge partiellement au prorata du nombre d'habitants par commune. Les 35 000 euros permettent aussi de financer la maintenance des logiciels. Pour cette première année de réseau, 25 000 euros sont inscrits en investissement pour mettre à jour le logiciel et acheter le matériel informatique nécessaire. Dès la création de ce réseau, les Hémois pourront bénéficier des différents livres présents dans la médiathèque du réseau et, surtout, avoir accès à la bibliothèque numérique de la MEL qui offre un panel d'ouvrages, de webinaires ou encore un accès gracieux à la presse et aux périodiques qu'on retrouve en kiosque.

Quelques crédits supplémentaires, à hauteur de 20 000 euros, ont été mis au budget pour assurer les temps forts du 80e anniversaire de la commémoration du 8 mai 45, du jumelage avec Aljustrel durant le week-end du 3 mai 2025 et les festivités de Lille 3000 sur le thème de fiesta.

Autre poste qui augmente fortement dans les dépenses courantes, le forfait aux écoles privées et à la restauration scolaire. Le forfait aux écoles privées augmente de 38 801 euros. Cette hausse correspond aux forfaits versés aux écoles privées, qui se justifie par la hausse du coût des enfants scolarisés dans le public. Par ailleurs, la restauration scolaire nécessite 60 000 euros pour faire face à l'augmentation des prix, mais aussi et surtout à l'augmentation de la fréquentation de nos restaurants sur certaines périodes.

Dans notre budget 2025, 957 939 euros seront inscrits pour financer nos associations. C'est 1,8 % de plus qu'en 2024. Concernant l'évolution des participations aux organismes rattachés, on retrouve l'augmentation du forfait aux écoles privées. Le reste des participations au GIP AGIRE, à la piscine des Trois villes, au CCAS et au Zéphyr reste inchangé par rapport à 2024.

Passons à la section d'investissement du budget principal. La Ville va aborder l'année 2025 comme elle le fait depuis sept ans, sans aucune charge financière, avec zéro dette. Aucun emprunt ne sera contracté en 2025. En 2025, malgré le contexte de plus en plus compliqué, la Ville maintiendra son effort d'autofinancement à hauteur de 1 550 000 avant excédent reporté. La section d'investissement, qui s'élève à 4 744 000 euros, est financée principalement par les 1 550 000 euros d'autofinancement, le

FCTVA (le fonds de compensation de la TVA) estimé à 800 000 et des cessions estimées à 1 570 000 euros. Les dépenses d'investissement se répartissent quant à elles entre les crédits nécessaires au PPIM (le plan pluriannuel d'investissement et de maintenance) et aux autres projets de modernisation ou de sobriété énergétique.

Je vais vous détailler quelques exemples de projets financés en 2025. Il y a quelques mois, la Ville a engagé la rénovation de l'église Saint-Corneille. En 2025, elle prévoit d'intervenir sur le presbytère. 200 000 euros sur les 1 500 000 nécessaires seront inscrits dans le BP 2025. Il s'agit, pour la Ville, de rénover, en concertation avec l'équipe paroissiale, les salles du rez-de-chaussée. L'étage, quant à lui, sera transformé en appartements. Des crédits à hauteur de 500 000 euros seront inscrits pour poursuivre la rénovation du centre intergénérationnel de Beaumont. Il s'agit entre autres de rénover la toiture du pétanque club et retourner l'entrée vers le parvis de l'église Saint-Paul. 10 000 euros sont aussi inscrits pour remettre en état les locaux commerciaux de la place de Verdun.

En 2025, la smart city continuera à être déployée pour un montant de 100 000 euros. Il s'agit du pilotage à distance de nos équipements publics. 50 000 euros complémentaires sont inscrits pour aménager le local de stockage de la ferme Braquaval, et 300 000 euros sont également prévus pour créer une ombrière photovoltaïque sur le parking Dubus.

Parmi les dépenses inscrites dans le PPI École, on retrouve 15 000 euros pour le changement des deux lave-vaisselle dans les écoles Marie Curie et de Lattre de Tassigny, 12 000 euros pour l'achat de mobilier scolaire ou informatique et 30 350 euros pour financer l'avance des projets Nèfle (notre école, faisons-la ensemble) déployés par les écoles La Fontaine, Jules Ferry et Saint-Exupéry. Le PPIM École sera orienté pour partie vers la sécurité avec le remplacement des portes coupe-feu et des portes alimentaires pour 120 600 euros. La Ville poursuit sa politique de végétalisation avec 30 000 euros pour l'école Marie Curie. De même, 21 000 euros seront consacrés à la rénovation de toiture de l'école Marcel Pagnol dans le cadre de la sobriété énergétique.

Le PPIM Sport sera orienté vers la rénovation et l'achat d'équipements pour nos salles. Un nouveau panneau pour afficher les scores sera installé à la salle Beaumont, pour 6 000 euros. 15 000 euros sont prévus pour acheter tout le matériel d'entretien de la salle multisport dojo, Serge Tiberghien et 15 000 euros sont aussi prévus pour rénover les douches de la salle Crupenninck.

Le PPI Culture sera lui aussi consacré à l'achat de matériel. 70 000 euros pour équiper la salle Dunant, rénovée notamment avec un gril scénique ; 10 000 euros pour acheter des instruments de musique pour la Cantoria et 25 000 pour le réseau Marque Page. Ces 25 000 euros servent à mettre à niveau le logiciel de la bibliothèque et à acheter le matériel informatique nécessaire.

111 000 euros sont inscrits pour l'entretien des chemins de randonnée, en particulier une remise en état de l'entrée du Jardin des perspectives et du Chemin d'Audenaerde, emprunté chaque année par Oxyg'Hem.

PPI Forêt urbaine et arbres : 70 000 euros seront consacrés à la plantation d'arbres en 2025, avec un accent sur la forêt urbaine aménagée près de la salle Serge Tiberghien dans le quartier Longchamp. Vidéoprotection : 270 000 euros seront investis cette année encore dans la vidéoprotection afin de continuer à mailler notre territoire communal d'un réseau de caméras et atteindre l'objectif qu'on s'est fixé à 130 caméras.

Ensuite, le budget compte aussi plusieurs PPI, dont celui des véhicules qui a été renouvelé pour acheter un camion et deux motos tout chemin pour la police municipale en 2025. 78 500 euros sont prévus pour l'informatique, budget qui s'accroît d'année en année compte tenu de la dématérialisation et du nombre important de licences et de maintenance à prévoir. Enfin, 135 000 euros seront inscrits pour le PPI Bâtiment. Parmi les dépenses prévues, le changement des extincteurs et le changement de l'onduleur interne à la mairie.

En 2025, la Ville va continuer à investir dans le mobilier urbain, notamment pour le tri sélectif ou le stationnement des deux roues. 60 000 euros sont prévus pour cela. 19 850 euros sont inscrits pour poursuivre le déploiement des bornes électriques en complément de celles installées actuellement sur la ville par la MEL. Je vous prie de m'excuser, le montant est modifié. À la base, nous avions inscrit 10 000, mais le montant c'est bien 19 850. C'était lors de la réunion des présidents. 40 000 euros sont également prévus pour lutter contre les moustiques en installant des pièges dans certains secteurs de la

ville. La Ville va aussi procéder progressivement au remplacement des plaques de rue devenues illisibles avec le temps, pour un montant de 10 000 euros ; au remplacement des plaques des bâtiments communaux usés pour un montant de 10 000 euros également. Enfin, 15 000 euros sont inscrits pour compléter nos panneaux d'affichage libres et remplacer des panneaux de signalétique défectueux dans nos équipements.

La Ville continuera à aider les particuliers à travers ses aides au développement durable ou à l'achat de vélos. L'enveloppe est fixée à 100 000 euros. Enfin, 50 000 euros sont reconduits pour le budget participatif saison 6 qui sera lancée le 1er mars.

Je termine cette présentation avec celle du budget 2025 du Zéphyr. Son budget de fonctionnement s'équilibre à 790 000 euros, avec une subvention d'équilibre de la mairie, de la ville à 360 000 euros, identique aux années précédentes. Les autres recettes proviennent de la billetterie, du bar ou des locations diverses. En investissement, 66 000 sont prévus pour acheter un stop chute et renouveler l'écran.

Ceci m'amène à la conclusion. Donc, sans augmenter les impôts, sans recourir à l'emprunt, la Ville va honorer ses engagements en faveur des Hémois, va soutenir son offre de service en faveur des familles et va maintenir ses efforts en faveur de la transition écologique tout en modernisant la ville et son cadre de vie. Malgré la situation nationale particulièrement compliquée, notre budget 2025 reflète le sérieux budgétaire qui le caractérise depuis de nombreuses années.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous les agents de la Ville et les élus autour de cette table qui s'efforcent de répondre à la feuille de route budgétaire. Merci également à Monsieur Vincent PASQUIER, notre directeur des Finances et ses équipes qui ont fait un travail remarquable. Merci beaucoup. Et à vous, Monsieur le Maire, je tiens également à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez. Merci à tous. Merci pour votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Gaëtan. Voilà, nous sommes arrivés au moment du débat. C'est toujours un moment intéressant puisque cela permet à chacun d'échanger ses idées et faire remonter éventuellement ses remarques ou ses convictions. Qui veut prendre la parole ? Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Merci de me donner la parole. Alors, concernant le budget principal, je serais bref. Il reste fidèle à votre guide des orientations politiques hémoises adopté en septembre 2020 dans un tout autre contexte qu'aujourd'hui. Il n'a pas été amendé suite à notre débat d'orientation budgétaire de novembre. Dès lors, vous comprendrez que je n'ai pas beaucoup d'autres remarques à faire cette semaine que le mois dernier.

Pour autant, nous nous satisfaisons de la stabilité de nos recettes. Notre observation est même qu'elles auraient pu nous permettre davantage de générosité dans nos actions auprès de la population et dans la sauvegarde du pouvoir d'achat des Hémois.

Pour nos dépenses, comme nous l'avions exposé en novembre, nous plaidons pour davantage de sobriété pour nos investissements. Nous pensons que, même si vous mettez en place un très bon niveau d'efficacité énergétique pour nos bâtiments, notre manque de sobriété immobilière pèsera lourdement sur notre fonctionnement futur.

Concernant le budget annexe, celui du Zéphyr. Le zéphyr pèsera cette année plus que jamais sur nos finances puisque le budget 2024 a été reconduit alors que son activité sera réduite à cause des travaux. On peut craindre que la subvention pour la prise en charge de son déficit structurel de 360 000 euros ne suffise pas cette année. Pour que les Hémois se rendent compte des choix engagés par ces équipements je citerai trois chiffres : plus de 1,6 million, c'est le coût du chantier pour l'agrandissement des loges réclamé – comme vous nous l'avez rappelé en novembre – par des stars de passage. C'est plus que l'ensemble des PPI Investissement de notre budget 2025.

40 000 euros, ce sont les frais de publicité engagée par la promotion du Zéphyr dans la Métropole, dont principalement l'affichage dans le métro à Lille. C'est, par exemple, quatre fois plus que la subvention annuelle à notre club de foot, qui est de 9 000 euros. 68 euros, c'est le prix d'une place pour la pièce de théâtre représentée le vendredi 7 février. Un prix qui – vous en conviendrez – ne concerne pas beaucoup de Hémois. Vous me direz – et on est tous d'accord – : « La culture a un coût. » C'est même un

investissement si elle contribue à l'émancipation culturelle de tous. Encore faut-il privilégier cet objectif plutôt que de se contenter avant tout de vouloir faire rayonner la ville à l'extérieur.

Il y a quelques jours – et, Monsieur le Maire, vous y étiez également – lors de l'assemblée plénière du Comité Grand Lille, j'ai assisté aux interventions passionnées et inspirantes d'Élise VANDERHAEGEN, la directrice du Grand Mix, à Tourcoing, et d'Ismaël JAMALEDDINE, le directeur de la Condition publique à Roubaix. Ils insistaient sur l'urgence de promouvoir l'insertion culturelle avant même l'insertion sociale et décrivaient avec passion la façon dont leur propre structure y contribuait. De toute évidence, notre Zéphyr n'a pas intégré ces objectifs et ne fait pas avancer cette idée à Hem.

En conclusion générale, nous aurions aimé que notre budget soit mieux équilibré entre les attentes d'amélioration du cadre de vie exprimées par les habitants, la générosité qu'ils sont en droit d'attendre et la nécessaire sobriété exigée par le contexte. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Étienne DELEPAUT.

M. Étienne DELEPAUT : Merci, Monsieur le Maire. Oui, à chaud, simplement, quand Monsieur DUPONT fait une comparaison entre le financement du Zéphyr et la dotation qu'on donne en subvention au football, il compare des choses qui ne se comparent pas. Effectivement, puisqu'on ne donne pas de subvention équivalente à un club qui serait occupant du Zéphyr et il oublie – il oublie – que la ville de Hem met à disposition du foot deux sites, deux terrains synthétiques, deux terrains en herbe et du personnel pour l'école de foot. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Tu peux rajouter qu'on fait 8 millions de travaux pour un dojo. Qui veut prendre la parole encore ? Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais me répéter par rapport au dernier Conseil municipal, mais j'ai la chance aujourd'hui de dépenser sans compter parce qu'il y a une gestion. Parce que je suis rassuré par la gestion saine qui est faite depuis plusieurs années. Et c'est un luxe peut-être quand même, quelque part, pour un adjoint aux Affaires sociales. Alors certes, je me répète, on ne fait peut-être jamais suffisamment. Mais aujourd'hui, j'aimerais prendre à témoin les Hémois qui se sont vus – bien évidemment avec des critères de ressources et autres – refuser une aide quelconque, qu'elle soit sur l'énergie ou qu'elle soit simplement sur le besoin alimentaire. Donc voilà ce que je voulais dire simplement, c'est : « Envoyez moi, les Hémois qui aujourd'hui se sentirait frustrés sur un manque de générosité de notre commune. »

Et, Monsieur DECOSTER, on a eu quelques petites remarques amusantes entre nous lorsque vous aviez évoqué, lors d'une autre instance, qu'effectivement j'avais ce luxe – vous voyez le paradoxe luxe/précarité – de pouvoir compter (je répète) au niveau du CCAS, mais même au niveau du budget de la cohésion sociale. C'était évoqué sur les services publics. Je pense qu'aussi bien au niveau de la petite enfance qu'au niveau des seniors, on essaye d'aborder au maximum dans les besoins qu'on peut identifier et on essaie d'être novateurs dans le domaine. Donc je n'ai qu'à me satisfaire de cette gestion aujourd'hui, Monsieur le Maire, sans aucune flagornerie et je continuerai à dépenser sans compter.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Jean-François LECLERCQ.

M. Jean-François LECLERCQ : Oui, pour changer, je vais répondre à Monsieur DUPONT sur le Zéphyr. Pour vous rassurer, effectivement, nous avons des travaux qui vont démarrer en fin de saison 2025 sur le Zéphyr. On verra le Zéphyr un peu plus tard, mais, voilà, il n'y aura pas de perturbation sur la saison. Simplement, on va décaler la saison d'un mois et je peux vous assurer que cela n'aura pas d'impact sur les finances du Zéphyr puisqu'on va simplement décaler dans le temps. Ce que nous faisions en octobre, on décalera en novembre et ainsi de suite.

Les loges, effectivement, comme à chaque fois, caprice de star ? Non. Simplement, comme d'habitude, Monsieur DUPONT, accueille dans de meilleures conditions de l'ensemble des artistes qui viennent au Zéphyr, et notamment nos associations locales, nos écoles de discipline, qu'elles soient de danse ou de musique, pour les accueillir correctement dans de bonnes conditions. Ce n'est certes pas un caprice de star.

Place de spectacle à 68 euros, bien sûr vous avez pris le prix le plus cher de la saison. Je vous invite à regarder ce qu'on fait ailleurs, à d'autres moments, à des prix beaucoup plus bas et qui peuvent permettre à des personnes de venir également au Zéphyr, quels que soient leurs moyens. Certes,

effectivement, je l'avoue – et on est tous d'accord – que la culture coûte, mais on essaye d'avoir des places les plus basses possibles en tenant compte de l'équilibre budgétaire de notre saison culturelle.

Et puisqu'on parle d'équilibre, j'ai fait un point sur le budget 2024 du Zéphyr au niveau des dépenses et des recettes de deux spectacles. Et cette année, les recettes de billetterie et de location ont ramené 445 000 euros dans le budget du Zéphyr pour un total de dépenses de spectacles et de location à 413 000. Donc, nous sommes arrivés en 2024, Monsieur le Maire – comme nous l'avions attendu et espéré –, à équilibrer les dépenses et les recettes de spectacles. Derrière, nous avons mis sur les dépenses de la Ville (les manifestations Ville) qui ont un coût sur l'année 2024. C'est environ 70 000 euros. Donc, si on prend l'ensemble des dépenses de spectacles, de manifestations et de location, on a (entre guillemets) « un déficit » de 37 000 euros. Donc la subvention d'équilibre de 360 000 euros permet bien sûr de payer ce déficit-là, mais également de tenir compte des frais de personnel et de gestion du bâtiment. Donc, je pense que nous sommes arrivés au point que nous voulions avoir au niveau de la gestion du Zéphyr et on continuera à le faire.

Quant à la communication, effectivement une communication pour une saison culturelle, quelle qu'elle soit, il faut de la pub et de la com. Grâce à cela, on maintient un taux de remplissage qui augmente d'année en année. Sur 2024, nous sommes à peu près à 80 % de taux de remplissage, ce qui est plutôt pas mal compte tenu de la conjoncture. Là aussi, effectivement, la conjoncture n'aide pas. Les gens doivent faire des choix lorsqu'ils vont à un spectacle. Une place de cinéma ou au théâtre, ben voilà, on fait des choix. Néanmoins, sur 2024, on a le même nombre de spectateurs que l'année dernière en ayant un peu moins de spectacles en 2024 qu'en 2023. Donc preuve que la communication fonctionne. Elle s'adresse bien sûr aux Hémois, mais également aux non-Hémois. Toutes nos salles, quand vous allez à Roubaix au Colisée, quand vous allez à Lille au Zénith, il n'y a pas que des Lillois ; il n'y a pas que des Roubaisiens. C'est pour l'ensemble de la Métropole et on continuera à rayonner comme cela.

M. Francis VERCAMER, Maire : Alors, il y en a deux en même temps. Barbara.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voudrais rajouter que, sur la culture, bravo ! Le projet Marque Page, on a profité, en fait, du projet de la MEL et, de façon collaborative avec les villes aux environs, de façon partagée. On partage une bibliothèque pour tous, voilà, un accès à des livres, à tous les médias. Et cela, c'est juste formidable, pour les étudiants aussi. Les étudiants ont un accès à tous les magazines. Voilà, on profite de ce projet digital de la MEL, mais on en fait profiter tout le monde, et les étudiants sont très concernés et je trouve cela formidable. Donc bravo à vous.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Bruno DUQUESNOY.

M. Bruno DUQUESNOY : Oui, moi je voudrais dire qu'on n'a pas de Mozart de la finance, ici, dans le Conseil municipal. Mais malgré tout, on arrive à tenir depuis 15 ans un budget qui est sans endettement et sans augmentation du taux d'imposition. Il y a quelque temps – je pense que tout cela est passé –, on nous avait dit : « *On est sur la fourchette haute de la taxe foncière bâtie.* » Quelques chiffres : nous on est à 46, 33. Je ne vais pas donner le nom des villes, mais on a des villes à 48,70 ; à 50,67 ; à 49,24 ; 49,44 ; 67,20 ; 50,99, etc. Donc on est loin de la fourchette haute et je pense qu'on peut être fiers de ça.

Et dans un deuxième temps, je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire. Vous remercier pour la participation que vous apportez tous les ans à la piscine des Trois villes, qui est un équipement essentiel pour apprendre à nager. C'est 60 000 entrées. C'est 70 % d'apprentissage. C'est de l'animation tous les dimanches matin où on reçoit les familles avec les enfants de 6 mois à 12 ans, et sans cette participation de la ville d'Hem, de Lys-lez-Lannoy et de Roubaix, cet équipement ne fonctionnerait pas. Très clairement, et on aurait beaucoup d'enfants qui ne sauraient pas nager et qui ne prendraient pas du plaisir tous les dimanches matin dans une piscine à 32 degrés et avec tous les équipements qu'on a. Donc, merci pour cela.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : J'avais juste une remarque ou une question par rapport au Zéphyr et le fait que, finalement, ce qu'on indique, c'est que cela pourrait être plus utilisé pour la culture pour tous. Quand il y a des spectacles qui ne sont pas remplis, est-ce qu'il n'y a pas un partenariat qu'on peut aller chercher avec des associations ou des centres sociaux pour, justement, les places qui restent vides ? C'est un peu dommage de ne pas en faire profiter les gens qui n'ont pas accès à la culture, en essayant de profiter de ce genre d'événements. Voilà.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui se lève ? Je vais donner la parole d'abord à Jean-Adrien. Il n'a pas encore parlé. Et puis après Étienne DELEPAUT.

M. Jean-Adrien MALAIZE : L'idée est bonne, je trouve, et c'est aussi aux associations de le faire. Moi, je sais que la Vaillante a réfléchi, à un moment, à se dire : « *Est-ce que pour certains gymnastes fort présents, fort investis dans le club, est-ce que, en fin d'année, on ne leur payerait pas un spectacle au Zéphyr qui les intéresse ?* »

M. Francis VERCAMER, Maire : Étienne DELEPAUT.

M. Étienne DELEPAUT : Je me demandais pourquoi, au LOSC, quand le stade n'est pas plein à 20 h 15, ils ne laissent pas rentrer tout le monde pour le remplir. Je trouve que ce serait bien aussi, mais ils ne le font pas. Il doit y avoir une raison.

M. Francis VERCAMER, Maire : Inaudible (0'44'30) plus facilement. Jean-François LECLERCQ.

M. Jean-François LECLERCQ : J'entends, Madame LOUCHART. On a des spectacles qui sont peu chers ou pas chers. On a des partenariats. Là, je pense, par exemple, à un concert de l'ONL qui va se faire au printemps prochain. On a interpellé l'école de musique pour essayer de booster auprès de l'ensemble des élèves de l'école de musique et de l'OH pour venir à ce concert à un tarif qui sera effectivement privilégié par rapport aux tarifs classiques. J'entends qu'on peut effectivement faire tout gratuit aussi. Ce n'est pas parce qu'il nous reste des places qu'on va les donner. Sinon, à ce moment-là, demain tout le monde va attendre la dernière minute. « Ben chouette, on n'a pas de place, mais comme il reste des places, on va y venir. »

Le prix du billet, voilà : l'artiste a un coût. Alors, j'entends qu'on peut donner. On peut toujours tout donner. J'en suis entièrement d'accord, mais dans ces cas-là, la subvention d'équilibre de 360 000 euros, demain, vous allez me dire qu'elle va augmenter parce que forcément il y aura des implications financières complémentaires. Mais effectivement – comme vous dites –, on peut tout donner.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Oui, je crois que vous n'avez pas très bien compris, Monsieur LECLERCQ. On veut simplement dire qu'on peut faire comme dans les théâtres parisiens en last minute. Quand il y a 80 % de taux de remplissage, en faire profiter en last minute, à un prix réduit, les 20 % qui, de toute façon, ne seraient pas venus. Donc ce n'est pas une perte pour autant. Ce n'est pas faire une remise sur 80 % des places.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole encore ? Quelques mots de conclusion, si vous voulez bien. Je vous remercie de votre intervention, Monsieur DUPONT. Une fois n'est pas coutume, mais j'ai trouvé qu'elle était plus mesurée qu'elle ne l'est d'habitude. Et c'est très bien, parce que je pense qu'on est tous entre bonne compagnie. L'intervention, on peut dire des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, et cela me paraît normal. Heureusement que, dans la vie, tout le monde n'est pas d'accord parce que c'est cela, la démocratie. Donc je vous remercie de l'intervention que vous avez faite. Après, on n'est pas d'accord sur un certain nombre d'éléments, et je vais bien sûr vous y répondre.

Sur le budget principal, faites attention parce que, aujourd'hui, sur la stabilité des recettes qu'on a indiquées, c'est une stabilité supposée. Je vous rappelle que le PLF 2025 n'a pas été voté puisqu'il y a eu la motion de censure. Et donc aujourd'hui, on suppose que les dotations de l'État ne vont pas baisser, mais rien ne nous dit que dans le PLF 2025 qui risque d'être voté au premier semestre 2025, ne baisse pas ou ne prévoit pas une baisse de dotation. Aujourd'hui, rien ne nous le dit, donc aujourd'hui, on n'est que sur des suppositions de recettes tant au niveau des recettes fiscales, parce que là aussi, pareil, les bases n'ont pas été réévaluées. On ne sait pas comment elles seront évaluées, donc nous, on a estimé une recette fiscale, mais on ne sait pas du tout comment cela va être traduit par le Parlement. Et, deuxièmement, les dotations, on ne sait pas. Vous savez pertinemment qu'il y a eu des époques où les dotations ont baissé. C'était sous François HOLLANDE, si je me souviens bien. On a eu des dotations qui ont baissé. Et donc aujourd'hui, ce n'est qu'une estimation. La stabilité des recettes est quand même très virtuelle.

Sur l'équilibre, après, chacun l'évalue comme il le souhaite. Nous, nous estimons que nous faisons sans compter pour la solidarité et que, en parallèle, nous avons un certain nombre de travaux de sobriété énergétique à faire, qui coûtent, et donc sur lesquels il faut aller trouver des crédits. Et donc

l'autofinancement sert en particulier à cela. On a un PPI. Alors, je réfute tout de suite vos propos parce qu'un PPI, c'est un PPI sur six ans. Donc, en fait, c'est une enveloppe sur six années, partagée par sixièmes. À un certain moment, comme au sport, par exemple, il y a eu des grosses dépenses et donc, évidemment, cette année, il y a moins de dépenses puisque l'enveloppe est plus courte, puisque l'année dernière on a dépensé 220 000 au lieu de 150 000. Donc cette année, il y a moins cette année. Donc quand vous dites que le 1,6 million de travaux du Zéphyr est supérieur au PPI, c'est vrai cette année ; ce n'était pas vrai l'année dernière, et ce n'est sûrement pas vrai sur la durée du PPI puisque c'est six ans. Donc, simplement, je voulais vous le faire remarquer.

Je ne réponds pas sur le 1,6 million de loges parce qu'on a déjà répondu à plusieurs reprises sur ce sujet. Enfin, on ne fait pas que des loges. On fait surtout des lieux d'accueil pour nos artistes, qu'ils soient des artistes amateurs ou des artistes professionnels, qui aujourd'hui sont mal reçus et pour lesquels il fallait faire des travaux, notamment pour la restauration puisque, quand même, ils mangeaient quand même dans la réserve, avec tous les problèmes sanitaires que cela peut poser. Parce qu'imaginez qu'il y a un artiste qui soit intoxiqué, je peux vous dire qu'on en aurait entendu parler jusqu'au bout de la France parce que les artistes qui viennent sont des artistes nationaux. Donc voilà. Donc là, on aura au moins une cuisine qui sera aux normes et une salle de restauration qui sera aux normes.

J'entends votre discours sur la condition publique ou sur d'autres. Je ne voudrais pas être mauvais ou mesquin avec vous, mais regardez le financement public qu'ils ont. La subvention d'équilibre qu'ils ont. Je pense qu'elle n'est pas tout à fait identique à la nôtre. La condition publique, elle a des financements de la MEL. Elle a des financements de la Ville. Elle a des financements de la Région. Elle a des financements de la DRAC. Et je peux vous dire que si vous additionnez tous ces fonds publics, on est largement au-dessus des 360 000. Je pense qu'on doit friser les 2 millions d'euros. Donc je veux bien qu'ils fassent des choses plus gratuites, mais le jour où vous arriverez à obtenir cela de la DRAC – parce que cela fait un moment qu'on réclame, mais qu'ils ne nous donnent rien –, bien sûr qu'on pourra peut-être revoir notre situation.

Alors, après, de dire que le Zéphyr ne fait pas d'action auprès des populaires, je vais vous dire, j'en étais ému. J'en ai presque pleuré quand j'ai vu Guégan et la population qui est venue voir Guégan. C'était extraordinaire. J'ai vu des gens. Je me suis dit : « *Mais ces gens-là, c'est peut-être la première fois qu'ils venaient au Zéphyr.* » Ils sont tous venus me remercier. J'étais en train de boire un pot, en train de discuter avec Jean-François. D'ailleurs, je pense que c'est avec toi que j'étais. Ils sont venus les uns après les autres me remercier en me disant : « *Merci, Monsieur le Maire, pour ce spectacle qu'on a eu. Enfin, on a à Hem du spectacle qu'on peut voir à la télé ou ailleurs, où ce n'était pas à notre portée.* » Et donc, vous voyez, franchement j'en étais baba parce que je n'en revenais pas que les gens viennent autant me remercier pour cela.

Et je peux vous dire que c'était la même chose pour Miss Hem Val de Marque. On a une population pas d'un niveau social très élevé, mais qui était là et qui a assisté à un spectacle de grande qualité, tel qu'on voit à Miss France. De grande qualité. J'y étais. C'était la première fois que j'y allais, parce que j'avoue que je n'y allais pas souvent. Enfin, je n'y allais pas et j'y suis allé, pareil, par hasard. J'ai dit : « *Allez, je vais y aller cette année.* » J'étais vraiment frappé par l'enthousiasme populaire qu'il y avait dans cette manifestation.

Alors, c'est vrai que pour certains spectacles, et peut-être celui que vous citez, que je ne connais pas – je ne sais pas si j'y serai ou pas ; je n'en sais rien – mais en tout cas, peut-être qu'il est un peu trop cher. C'est vrai. Mais vous avez des spectacles à 15 euros comme vous avez des spectacles à 68 euros. Et c'est pour tout public. Voilà, tous les publics peuvent venir. Il y a des spectacles pour tous et c'est ce que l'on a voulu faire pour le Zéphyr. Et je pense que c'est un bon choix. Voilà.

Et puis après, je vous rappelle aussi que le Zéphyr, il offre des locations. Nous, parfois on est producteurs, et donc on met le tarif. Et, de temps en temps, eh bien, on loue le Zéphyr à un producteur qui met le prix du spectacle qu'il souhaite. Et donc cela fait partie du jeu. On a l'impression que c'est la Ville qui va toucher les 60 ou 50 euros, mais non pas du tout parce que c'est le producteur qui a loué la salle et qui met le tarif qu'il souhaite et qui l'ouvre à la population. Et tant mieux, cela permet à la population d'y aller.

Je n'ai pas trop apprécié effectivement, moi aussi, la comparaison entre le Zéphyr et la subvention du foot, parce que là on compare du fonctionnement et de l'investissement. Je rappelle quand même que la

subvention du foot est une subvention de fonctionnement qui permet tout simplement au club de fonctionner, sur lequel on apporte, en plus, de l'aide humaine qui n'est pas financée puisqu'on a des agents qui travaillent, qui sont mis à disposition, et on offre des infrastructures qui rendent jalouses parfois les autres villes quand elles viennent. Donc je pense qu'il faut quand même le reconnaître. Et puis après, on a des équipements sportifs qui sont quand même de qualité. Je pense au la salle Dubus qui vient d'être entièrement refaite ou le badminton, qui est quand même en deuxième division ou en troisième division nationale - je ne me souviens plus. Il reçoit des clubs.

Je me souviens qu'on a inauguré la salle Le Pennec, où Émilie LE PENNEC est venue l'inaugurer en disant : « *Je ne me suis jamais entraînée dans une salle aussi bien.* » Elle était championne olympique. Jamais. Elle l'a dit au micro, d'ailleurs. Donc je pense qu'il faut aussi mesurer. Il faut être fier de ce qu'on a, Monsieur DUPONT. Il ne faut pas toujours dénigrer.

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible. (0'53'57)

M. Francis VERCAMER, Maire : Non, non, mais je vous le dis simplement. Je vous le dis gentiment. Simplement, voilà, il faut être fier de ce qu'on fait. Je ne suis pas tout seul à l'avoir fait. Je pense qu'il y a des gens de l'opposition qui ont participé à cela. Cela a été fait aussi, parfois, du temps peut-être plus ancien de Monsieur PROVOST à l'époque. Enfin, d'autres. Voilà, chacun a essayé d'y mettre du sien pour essayer d'apporter à nos populations des services et des équipements avec les moyens qu'il avait. À l'époque, la Ville était plutôt pauvre et les maires ont eu du mal à joindre les deux bouts, parfois. Aujourd'hui, on a rectifié la situation. On a rétabli les comptes. On n'est plus endettés et cela nous permet d'éviter de dépenser de l'argent pour payer les intérêts ou rembourser des banquiers. Eh bien, on les dépense pour faire des équipements ou pour les mettre aux normes. Eh bien, tant mieux, cela permet à nos usagers et aux associations d'avoir des bons équipements.

Voilà en tout cas ce que je voulais vous dire sur ce budget, en espérant que l'année 2025 fonctionne bien. On sait que les travaux pénalisent beaucoup les associations. C'est un gros souci pour nous et pour les élus en charge de ces délégations, parce qu'il faut chaque fois discuter avec les usagers, les associations qui parfois sont perturbées dans leurs actions, dans leurs championnats, et on s'en excuse auprès d'eux. En ce moment, c'est la pétanque. Ils sont embêtés pendant dix semaines où on passe, on essaie de trouver avec d'autres villes des accords pour que les clubs de pétanque, et surtout les clubs qui jouent dans les compétitions puissent s'entraîner. On a eu un accord avec Croix. On en train d'essayer d'avoir un accord avec Leers pour que, pendant ces dix semaines ou douze semaines de travaux, eh bien, les équipes puissent continuer à jouer. Et puis on essaye que chacun puisse s'y retrouver malgré les travaux. Et on sait qu'il y en a beaucoup.

Mais c'est aussi une demande que vous avez faite vous-même, Monsieur DUPONT. Au début de mandat, vous demandiez toujours pourquoi on ne faisait pas assez pour la sobriété. Voilà, on en fait. Maintenant, on en fait plus parce qu'on est en fin de mandat. On a fait les études, on a fait les appels à projets, on a fait les appels d'offres. Et donc maintenant on fait les travaux, et malheureusement cela se bouscule parce que, de temps en temps, on a eu pendant une période des entreprises qui ne répondaient pas aux appels d'offres. On a eu cela, et donc on a dû relancer des appels d'offres et on a perdu du temps. Et donc maintenant on essaie de tout faire un peu en même temps.

Je reconnaiss que c'est un peu ennuyeux pour les usagers. Mais on fait ce qu'on peut pour essayer de les satisfaire quand même. Et merci aux élus qui, parfois, prennent les engueulades par les usagers ou par les associations, mais qui ont toujours le sourire et qui essayent de toujours trouver des solutions parce que c'est aussi notre force d'avoir un contact permanent avec les associations. Et je vous vois aller sur le terrain, les rencontrer, essayer de discuter. Merci en tout cas pour ce que vous faites tout un chacun, quels que soient votre rang et votre place dans le Conseil municipal. Merci.

Voilà, je vous propose de passer au vote. On va passer des délibérations les unes après les autres. Il y en a cinq. Je n'ai pas mis la libération 11 dans le vote, dans la présentation groupée, même si elle est au diaporama parce que j'ai cru comprendre que vous vouliez faire une intervention sur cela. Donc on va passer les libérations 1 à 5 qui ont été présentées ici dans ce diaporama et qui ont été débattues.

La délibération 1, le budget primitif du budget principal, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

À 30 voix pour et 3 abstentions, les élus adoptent la délibération numéro 1 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – Budget principal – Budget primitif.

Monsieur Francis VERCAMER, Maire : La deux, le budget annexe du Zéphyr – budget primitif, qui est pour ? Qui est contre ? Trois. Abstention ? Ah, une abstention et deux contre. D'accord.

À 30 voix pour, deux contre et une abstention, les élus adoptent la délibération numéro 2 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – Budget annexe du Zéphyr – Budget primitif.

Monsieur Francis VERCAMER, Maire : Le taux de fiscalité locale, qui n'a pas bougé, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Trois.

À 30 voix pour et 3 abstentions, les élus adoptent la délibération numéro 3 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – taux de fiscalité locale.

Monsieur Francis VERCAMER, Maire : La subvention d'équilibre au budget du CCAS, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est à l'unanimité.

À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 4 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au budget du CCAS.

M. Francis VERCAMER, Maire : La numéro 5, la subvention d'équilibre au budget du Zéphyr, qui est pour ? Pour Karima. Qui est contre ? Abstention ? Deux. Merci.

À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 5 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – Subvention d'équilibre au budget annexe du Zéphyr.

11. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. Francis VERCAMER, Maire : On arrive à la délibération numéro 11. Je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter par rapport à ce qui a été dit, mais si vous avez une intervention à faire, je vous écoute avec plaisir.

M. Jacques DUPONT : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voulais préciser, par rapport à ce que vous m'avez dit tout à l'heure, ne me prêtez aucune arrière-pensée sur le fait de dire du mal de la façon dont est organisé le sport dans la commune. Je voulais simplement mettre en comparaison des valeurs, et c'est la raison pour laquelle j'avais pris cet exemple-là. J'aurais pu le prendre dans un autre domaine, mais il n'y avait pas une critique particulière de la façon dont vous organisez le sport dans la commune.

Sur les subventions, je voulais simplement faire la même remarque que je fais tous les ans, notamment depuis que vous avez instauré les nouveaux critères. Pour nous, votre délibération indique, comme d'habitude, que l'octroi de subventions est lié au respect de votre guide des orientations politiques hémioises. C'est, pour nous, injuste de conditionner l'octroi de subventions au soutien à votre politique plutôt qu'à l'intérêt général des demandes. Nous pensons que les critères que vous avez mis en place en intégrant des contreparties produisent de la subjectivité et des disparités.

Donc, pour nous, cela révèle une conception de l'engagement et du bénévolat que nous ne partageons pas. C'est la raison pour laquelle on n'approuve pas la façon dont a été fait ce tableau des subventions. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande encore la parole ? Personne ? Je vais répondre à cette question. Je vous rappelle qu'on est dans l'argent public, et donc on a des règles qui sont des règles légales. C'est-à-dire que, pour que nous puissions subventionner – et d'ailleurs le Conseil d'État l'a rappelé encore récemment – des associations, il faut qu'il y ait un intérêt local. Et c'est à la Ville de définir l'intérêt local. L'intérêt local, il doit être défini par la Ville. C'est ce que nous avons fait dans le cadre des critères et du GOPH. Les critères que nous avons fixés, vous les connaissez. Il y a un certain nombre de critères qui sont différents. Qui sont, par exemple, d'avoir une école de discipline ; par exemple d'avoir un certain nombre de Hémois dans l'association. Cela paraît logique, parce qu'il n'y a pas d'intérêt local si ce ne sont pas des Hémois qui y sont. De nous inviter à l'assemblée générale pour qu'on puisse évaluer la politique publique, ou en tout cas le fonctionnement de l'association, pour vérifier s'il y a bien un intérêt local et si la subvention qu'on a accordée est bien partie là où on avait souhaité qu'elle parte dans l'intérêt local.

Après, on n'oblige aucune association à venir nous demander de l'argent. Je vous rappelle qu'une association est de droit privé et que la loi de 1905 prévoit qu'une association doit, elle-même, s'organiser et financer ses actions. Puis la loi de 1935 a dit que, éventuellement, une association qui a une action publique ou une action d'intérêt général peut demander des fonds publics. Et suite à cela, il y a eu un certain nombre de lois dans les années 90, suite d'ailleurs à l'affaire du Carrefour des développements, si vous souvenez. Un ministre socialiste, qui avait détourné de l'argent d'associations, il y a eu un certain nombre de règles qui ont fixé les règles de contrôle de ces associations par les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient – que ce soit la Région, le Département, la MEL, les intercommunalités ou les villes –, de façon à s'assurer que les fonds publics qui sont accordés à ces associations qui sont de droit privé soient bien utilisés à des fins d'intérêt général et non pas à des fins d'intérêt privé ou d'intérêt associatif. C'est-à-dire que c'est bien un intérêt public qu'il faut avoir. Et donc l'intérêt public est défini par la délibération que nous avons prise.

Donc, après, vous dites : « *C'est un soutien de notre politique.* » Oui, parce que c'est la loi puisqu'on nous demande de prendre des délibérations qui fixent l'intérêt local. Donc on a fixé l'intérêt local et on demande aux gens de respecter cet intérêt local. Mais s'ils n'ont pas envie de le respecter, ils ont tout à fait le droit, mais ils ne sont pas obligés de nous demander de l'argent non plus. Voilà.

Et après, la subjectivité, alors cela, j'entends. J'entends, mais je pense qu'il faudrait que vous nous ameniez – comme tout à l'heure le disait Philippe SIBILLE – une association qui s'estime être lésée ou qui estime qu'on ne les finance pas correctement. Moi, je me souvenais d'un monsieur qui s'appelait Marc MEYER, qui était un homme extraordinaire. Il avait une association qui était en même temps à Roubaix et à Hem. Et, chaque fois qu'il me voyait, il me disait : « *Qu'est-ce que j'ai de la chance d'être financé à Hem, parce qu'à Roubaix on ne touche rien et en plus, ils sont pinailleurs.* » Chaque fois, il me le disait. Voilà. Et donc, vous voyez. Et ceux qui sont en association à Villeneuve-d'Ascq, ils ont d'autres critères et d'autres contraintes que nous n'avons pas. Et donc chacun a ses règles. Je pense que les associations sont plutôt heureuses de travailler avec nous. Je pense. En tout cas, je n'en ai jamais entendu dire. Par contre, parfois, elles peuvent dire qu'elles ne sont pas assez financées. Cela, ça peut arriver, mais après c'est des discussions.

On essaye de les satisfaire ou de trouver des solutions pour essayer de leur accorder les financements quand elles ont des difficultés, parce que cela paraît normal d'aider des associations. On l'a voté d'ailleurs. Vous l'avez voté en vote bloqué, le foot. Non, c'est le judo qui a eu malheureusement une condamnation prudhommale. Il ne sait pas financer ces 6 000 euro, mais on lui accorde. On ne va pas demander à l'association de fermer sous prétexte qu'il y a eu cela. On verra bien si on c'est possible ils nous rendront les 6 000 euros, et puis sinon ils les garderont. Et puis on espère qu'ils continuent parce que le sport, le judo, c'est combien d'adhérents ? 300, au moins.

Un intervenant : Inaudible (1'04'00).

M. Francis VERCAMER, Maire : Combien ?

Un intervenant : Inaudible (1'04'01).

M. Francis VERCAMER, Maire : Oh, il y a plus que cela, je pense. On est à plus de 200, je pense. Mais enfin, bon, on regardera. Donc on a beaucoup de jeunes et beaucoup d'enfants, et notamment des quartiers populaires. Et donc on ne va quand même pas leur dire de fermer. Donc voilà, on sait faire.

Donc après la subjectivité, j'entends, mais aujourd'hui j'estime qu'on est assez justes avec les choses. Et je rappelle quand même qu'il y a une loi, ou en tout cas qu'il y a un délit qui s'appelle le paracommercialisme et qu'il faut faire très attention à cela. C'est-à-dire que lorsqu'une association est dans le domaine concurrentiel dans lequel les privés font la même activité, il faut faire très attention à cela parce que c'est un délit. Ce n'est même pas une contravention. C'est un délit qui est possible de sanctions pénales assez graves. Et donc il faut faire très attention à cela. On a déjà failli avoir cela nous-mêmes il y a quelques années – et Jean-François s'en rappelle – parce qu'on mettait à disposition, on louait des salles pour faire des mariages et on n'avait pas de critères. Et une salle privée hémioise nous a écrit en disant : « Si vous n'arrêtez pas, je vous attaque au tribunal pour concurrence déloyale et paracommercialisme. » Et donc on a dû modifier, mettre des critères en disant : « Seulement les gens qui n'ont pas les moyens d'aller dans le privé peuvent aller chez nous. » Et dans les associations, c'est pour toutes les associations. C'est pareil. Donc je le dis parce qu'il y a beaucoup d'associations. Alors, il y a quelques associations qui sont le domaine privé qui offrent des services à prix très concurrentiel parce que la Ville leur met à disposition gratuitement des locaux, du personnel parfois, et des subventions financières.

Et quand on est politique, on fait très attention à cela parce que je peux vous dire que quand on approche des municipales, il y a toujours des gens qui trouvent le moyen d'utiliser cela au lieu de faire de la campagne électorale. Et je vous propose de passer... Ah, Étienne ?

M. Étienne DELEPAUT : Précision : c'est 234 adhérents.

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous voyez, ce n'était pas loin de 300. Voilà. Philippe ?

M. Philippe SIBILLE : Monsieur le Maire, cela ne se fait pas de passer après vous, mais je voudrais rappeler et remarquer le soutien, si vous le permettez, de Madame LOUCHART et de Madame CHOUIA lorsque, dans la commission, nous avons évoqué les subventions aux centres sociaux pour lesquels, à chaque fois, nous tentons de les porter à bout de bras. Et j'associe Fatima KARRAD sur la politique de la ville. Je pense là, Madame, qu'on est dans une totale intégrité et justice à soutenir et à conseiller. Et c'est pour ça – pardonnez-moi, Monsieur DUPONT –, mais là je fais appel au soutien de Madame LOUCHART. Je le dis dans mes propos.

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible (1'06'42).

M. Philippe SIBILLE : Non, non, non, non. Oui, oui. Non, non, mais je le dis bien, il n'y a aucune subjectivité. On est là sur des... Je ne vous critique pas, Monsieur DUPONT, mais j'appelle le soutien de Madame LOUCHART parce qu'elle est dans la commission sociale, et celle de Madame CHOUIA. Donc, voilà, je me permettais cette remarque-là. Je suis très peu dans d'autres commissions où vous siégez, si ce n'est peut-être la commission sport.

M. Jacques DUPONT : Inaudible (1'07'02).

M. Francis VERCAMER, Maire : Oui, très bien. Je vous propose de passer au vote.

M. Philippe SIBILLE : Non, non, mais c'est parce que je voulais quand même le dire, Monsieur. Là où mes deux collègues, dits de la minorité (mais je n'aime pas ce mot-là, cela s'appelle comme ça), admettent qu'au niveau de la politique de la Ville et des contrats de Ville on essaye d'être le plus juste possible, avec aussi non pas un contrôle, hein. Ce n'est pas le mot qu'on aime utiliser, mais simplement de faire comprendre aussi que c'est de l'argent public et qu'il y a non pas des comptes à rendre, mais un suivi des actions à mener et des conseils qui sont donnés dans les deux centres sociaux. J'insiste bien, parce que nous avons toujours porté, parce que vous les avez toujours portés à bout de bras, et c'est important quand même de le préciser, Monsieur le Maire. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Je vous propose de passer au vote de la délibération numéro 11. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux. Merci.

Selon la prévention des conflits d'intérêt et conformément à la règle de participation aux votes, les élus adoptent la délibération numéro 11 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – Subventions aux associations.

24. BUDGET PARTICIPATIF – RAPPORT D’EVALUATION 2024

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Jean-Adrien MALAIZE pour la délibération numéro 24 – Budget participatif – Rapport d’évaluation.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Merci, Monsieur le Maire. Donc, le rapport d’évaluation du budget participatif, qui a pour but, surtout, de donner les résultats du budget participatif 2024. Je me permets juste de faire un petit retour sur les éditions précédentes. Donc, on a un budget participatif depuis 2020. Juste pour vous tenir au courant que les projets qui ont été votés en 2020 ont tous été réalisés, que les projets de l’édition 2021, tout est réalisé, sauf un projet qui demande un peu plus de temps d’installation parce qu’on l’intègre avec les différents travaux de la Ville sur les aires de jeu. Et, sur les projets 2022, sur les dix projets qui étaient au vote, neuf ont été réalisés et un des projets a été abandonné par le porteur de projets. Et, sur les neuf projets de l’année dernière, 50 % ont été réalisés. Le reste est en cours de réalisation, notamment le montage des tables de pique-nique et tout cela, qui sont encore aux ateliers et qui vont être montés incessamment sous peu.

Pour l’édition 2024 du budget participatif, on a une baisse du nombre de projets déposés puisqu’on est passé de 24 à 15 projets. Par contre, on a une augmentation de la recevabilité des projets puisqu’on a eu 66 % des projets qui sont partis au vote. Donc c’est dix projets qui ont été retenus après analyse technique, qui sont partis au vote, et sur ces dix projets, quatre projets ont été retenus. Donc voilà, il y a quatre projets qui ont été retenus. On peut voir qu’on a également une augmentation des votes cette année, du nombre de participants qui a été fait. Le nombre de participants a augmenté aussi. On imagine que le nombre de participants a augmenté par rapport à l’édition 2023, puisqu’en fait, à l’édition 2023, tous les projets proposés rentraient dans l’enveloppe budgétaire. Donc tous les projets auraient été élus, même avec une seule voix alors que là, cette année, des gros projets ont été déposés, ce qui fait que, sur les dix projets, seuls quatre ont pu être élus au vu de l’enveloppe budgétaire.

Cela a peut-être motivé aussi à faire leurs pubs. On sait que les centres sociaux qui ont participé ont fait pas mal de pub sur les réseaux sociaux et aux alentours pour pouvoir faire voter sur leur projet, pour animer un peu à ce niveau-là.

Donc, les projets retenus sont donc les quatre premiers. Donc le rééquipement de la salle de remise en forme du centre social Trois villes ; transformer les garages du centre social Trois villes en espace jeunes ; un projet de pied sec au caniparc, donc avec un aménagement de l’entrée et du caniparc, qui est plutôt boueux quand il pleut ; et des bancs publics au niveau des aires de jeux pour les enfants. Donc là, les votes sont arrêtés à ce niveau-là puisqu’on a atteint le budget alloué à la Ville. Il faut noter que le quatrième projet sera mis en œuvre pour un montant inférieur, mais qu’on a une enveloppe globale du budget participatif de 50 000, mais qu’on a aussi des reliquats des années précédentes. Donc c’est pour cela qu’on a pu monter un petit peu au-dessus.

On a eu des projets qui ont été proposés par des structures. Et cela, c’est aussi dû au courrier qu’on a envoyé, en début d’année, aux structures, aux différentes associations pour pouvoir aussi déposer les projets. En 2025, on reconduira cette lettre qu’on envoie aux structures, en espérant qu’on ait aussi des projets de qualité comme on a eu cette année, parce qu’on peut voir qu’on a eu des projets (même ceux qui n’ont pas été retenus) avec des montants assez élevés. Donc des projets qui étaient assez minutieux et assez aboutis.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Alors, moi, je trouvais intéressant de réagir sur cette délibération parce que c’est quand même la cinquième édition du budget participatif et que je pense qu’au bout de cinq éditions, on peut commencer à évaluer un peu la pertinence du dispositif par rapport aux objectifs qui sont recherchés.

Donc, il faut rappeler quand même l’origine de l’existence d’un budget participatif quand on est dans un contexte de crise démocratique où on a une abstention qui gagne de plus en plus de terrain ; où on a les

citoyens qui se désengagent de plus en plus. Essayer de leur donner un peu de pouvoir d'agir en partageant avec les élus la façon dont on va dépenser les impôts. Moi, ce que je vois quand même dans le bilan, c'est que la participation, elle reste quand même assez faible, même si on se réjouit de voir les projets qui se réalisent. Et c'est toujours très intéressant d'avoir des citoyens qui s'engagent, mais cela reste globalement assez faible.

Alors j'ai comparé quand même. J'ai regardé comment cela se passait dans les autres villes pour me faire un peu l'idée de savoir si c'était général et, effectivement, on voit qu'il y a un fossé qui se creuse entre les grandes villes et les villes plus moyennes ou plus petites, parce que, forcément, dans les grandes villes, on a plus de moyens. Les moyens par habitant sont beaucoup plus élevés, et donc les projets ont plus d'envergure. Par contre, on voit aussi qu'il y a des villes qui ont abandonné l'idée parce que, quand on a moins de moyens, on choisit souvent de se disperser un peu sur plein de petits projets, souvent pour des raisons d'équité. Alors, par quartier, ce genre de choses, c'est un peu ce qu'on fait à Hem puisqu'on a quand même voulu réduire le montant maximal dans le règlement pour favoriser un peu le fait d'avoir plusieurs projets qui puissent aboutir. L'inconvénient que cela génère aussi, d'avoir pas mal de petits projets, c'est que, finalement, cela demande beaucoup de temps aux équipes de les réaliser. Et, on le voit même – enfin, vous le mettez dans votre bilan –, il y a des personnes qui mettent deux fois le même projet parce que cela n'a pas encore eu le temps d'être réalisé. Et parfois on se demande si l'ingénierie et les moyens qui sont mobilisés sont adaptés et adéquats par rapport à la taille du projet qui est à réaliser.

Donc, au vu de tout cela, moi, je m'interroge. Je me pose des questions. Je me demande si, par rapport au premier budget participatif où il y avait eu quand même beaucoup plus de propositions, est-ce que, nous, on n'est pas trop restrictifs dans notre règlement ? Est-ce qu'on n'a pas découragé certaines personnes qui avaient des envies pour la Ville ? Qu'est-ce qu'on a fait des projets qui étaient intéressants pour la Ville, mais qui ne rentraient pas dans le règlement pour certaines spécificités ? Et puis est-ce qu'on n'est pas non plus trop restrictifs au niveau du budget ? Parce que – enfin, je le vois – une aire de jeu à 30 000 euros, elle ne passe pas et elle est au-dessus du budget. Quand on est à 25 000 euros par projet, on est à 0,5 % du budget d'investissement de notre commune là où dans d'autres communes, on choisit d'être à peu près à 5 % du budget d'investissement. Et là, notre budget participatif est en moyenne à 2,60 euros par habitant là où la moyenne des autres villes est à 6,24 euros par habitant. Donc, je me demande aussi s'il n'y a pas un peu un effet dissuasif à participer quand on ne peut pas proposer des projets d'un peu plus d'envergure. Et est-ce qu'on peut faire la promesse aux citoyens d'investir, de partager le pouvoir d'agir avec eux si les projets qu'ils proposent ne sont pas de nature à transformer complètement la ville ?

Donc, en conclusion – si je peux conclure –, nous, on voudrait que cet outil puisse remplir toutes les promesses pour lesquelles il se donne de répondre, mais, pour nous, il est nécessaire quand même de lui donner plus de souplesse parce que le règlement semble quand même restrictif, je pense. Je pense notamment au fait que, parfois, s'il y a un petit budget de fonctionnement qui serait nécessaire pour le mettre en œuvre, peut-être que la Ville pourrait abonder un peu certains projets parce qu'ils sont vraiment intéressants pour notre commune. Et puis, je suis contente de voir que les courriers qui ont été envoyés portent leurs fruits, mais je pense aussi qu'il faudrait une animation un petit peu plus conséquente de la part de la Ville pour entraîner davantage d'habitants dans le dispositif.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ? Jean-Adrien.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Oui. Alors, je comprends. Moi aussi, j'ai regardé dans les autres villes comment cela se passait. Je suis même en contact avec les élus qui organisent le budget participatif, notamment à Roubaix et à Mons-en-Barœul parce que, au début, en 2020, on voulait essayer de créer quelque chose d'un peu commun sur l'organisation. Et je suis en contact un petit peu avec eux aussi. À Mons-en-Barœul, ils ont exactement les mêmes problèmes que nous. Ils ont 50 000 euros de budget. Donc on est sur un budget participatif équivalent. À Mons-en-Barœul, on doit être à peu près à 20 000 habitants, donc on ne doit être pas loin de nous. Ils ont 50 000 euros de budget. Ils ont quasiment le même nombre de votants parce que je crois qu'ils ont 600 votants sur leur dernière édition. La seule différence, là, c'est le montant maximal de projets. Par contre, ils sont un peu plus restrictifs sur les projets qui peuvent être proposés.

J'ai regardé Lille pour voir ce que cela donnait. Lille, c'est 2 millions d'euros. C'est beaucoup plus gros puisque c'est Lille, Lomme et Hellemmes. C'est 2 000 000 d'euros. Le projet ne peut pas dépasser 800 000 euros, donc ce n'est même pas 50 % du projet, finalement. C'est des gros projets puisque c'est des grosses villes, mais sur le terme, c'est là et, sur le dernier budget participatif, ils n'ont eu (entre guillemets, j'allais dire) « que » 27 000 votes sur une agglomération Lille, Lomme, Hellemmes qui est quand même assez conséquente. Donc il y a un effet global, je pense sur le budget participatif.

Des solutions pour mieux communiquer, on en cherche. On va mettre cette année des plaques. On a fait des petites plaques pour expliquer que c'est un projet financé par le budget participatif, pour que les gens qui se promènent, qui voient des bancs qui ont été installés, qui voient le hamac, par exemple, qui a été mis dans le parc de la mairie, les structures qui sont mises au Jardin des perspectives. Les différents projets qui ont été mis en place, qu'on puisse les identifier comme étant du budget participatif avec - pourquoi pas ? on est en train de voir - peut-être un QR code qui permet de proposer des projets tout de suite sur la plateforme et tout cela. En effet, on cherche des moyens de communication différents. Après, c'est vraiment général aux villes parce qu'on est obligés d'avoir un règlement.

Toutes les villes, il y a un règlement sur l'investissement. Cela ne peut pas être du fonctionnement. C'est de l'investissement. J'ai regardé justement pour voir pourquoi. Et toutes les villes sont comme cela, puisque Mons-en-Barœul, c'est pareil, de l'investissement. Même si le projet, ils peuvent le mettre plus gros, c'est pareil le montant, au niveau pourcentage d'investissement, il ne peut pas être plus élevé. Donc je t'avoue que j'ai été un petit peu en arrêt ces derniers temps, donc je n'ai pas eu le temps de pousser très loin les recherches là-dessus. Mais la question qui m'est venue, c'est est-ce qu'il n'y a pas quelque chose au-dessus qui ne nous permet pas de ne pas pouvoir monter plus l'investissement, pour avoir cette réponse parce que je me doutais, quand j'ai vu que c'était débloqué, je me doutais c'était ce genre de questions qui allait arriver. Donc, voilà, c'est le genre de choses que je vais me renseigner et qu'on pourra reparler en commission sans problème. Mais après, je suis preneur de toutes les idées pour faire connaître le budget participatif. Il n'y a aucun problème, mais je suis preneur parce que là, pour l'instant, je ne les ai pas, les idées, à part aller faire du porte-à-porte, je ne vois pas comment je peux faire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Anne DASSONVILLE.

M. Anne DASSONVILLE : Moi, je voulais rebondir sur la réflexion de Mathilde concernant l'amplification de la Ville à partir des projets qui ont été suggérés par les habitants dans le cadre du budget participatif. Il s'avère que, en 2020-2021, quand le budget participatif a commencé, il y a eu plein de projets qui ont été déposés en faveur de l'environnement. Et il faut reconnaître que, dans les années que Covid, tout le monde s'est tourné vers son jardin ou les espaces verts de la ville et a souhaité les améliorer et s'investir là-dedans, parce que c'était des années où c'était vraiment important de pouvoir prendre l'air et de sortir. Et donc il y a eu des projets pour des nichoirs d'oiseaux. Il y a des projets pour la petite faune. Il y a des projets pour les chiens. Il y a eu des projets pour les abeilles. Et il y a plusieurs projets qui ont été amplifiés par la ville, effectivement, notamment par les zones de Hem on sème, par exemple. Il y a eu un projet en 2021, d'un habitant, dans le Jardin des perspectives, qui souhaitait que les talus du Jardin des perspectives soient fleuris pour que les abeilles aient à manger et tôt en année et tard dans la saison, de façon à ce que les essaims survivent à l'hiver. Et ce projet-là, on l'a amplifié et on a fait des zones Hem on sème, qui s'appellent, et donc qui sont des zones fleuries un peu partout dans la ville, et notamment dans tous les quartiers pour qu'effectivement nos pollinisateurs aient à manger suffisamment.

Pareil pour la petite faune, pour des abris à hérissons dans le parc de la mairie, pour des nichoirs d'oiseaux, pour des choses comme cela. Donc les habitants ont toujours des idées intéressantes à proposer au budget participatif. Et quand l'idée est vraiment intéressante et qu'elle n'est pas suffisante dans le cadre du budget participatif, eh bien, on l'amplifie. En tout cas, on l'a fait plusieurs fois. Donc voilà, c'était juste pour souligner ce fait là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut encore s'exprimer ? Oui, Jérôme MEERSEMAN.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci. Effectivement, comme le disait Jean-Adrien, toutes les idées sont bonnes à prendre pour faire avancer ce projet que, moi, je trouve super intéressant. J'ai participé à toutes les commissions depuis le début. On parlait du fait que, la première année, il y a eu beaucoup de projets déposés et que cela s'est un peu tari par la suite. Moi, mon constat - et je rebondis un peu sur ce que disait Anne -, c'est que pour la première session il y a beaucoup de personnes qui ont pris cela comme une boîte à idées, une boîte à suggestions. Il y a des choses qui ont été reprises après par l'équipe

municipale et qui se sont développées. Mais quand on dit, il y a eu un élan au départ après cela s'est un peu tarie, peut-être parce qu'on a fait peur aux gens.

Moi, je pense qu'il y a surtout beaucoup de gens qui ont pris cela comme une boîte à idées et, dès qu'on leur dit : « Voilà, c'est un projet participatif. Il faut vous impliquer », il y a beaucoup de gens qui font un pas en arrière, derrière. Malgré cela, il y a des liens qui se sont créés. Et aujourd'hui, il y a aussi beaucoup de Hémois qui font des suggestions directement aux élus en disant : « Ce serait bien d'implanter une ruche à tel endroit », ou des choses. Et donc, aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui se font. Donc moi, mon analyse par rapport à la diminution du nombre de projets par rapport aux premières sessions, c'est qu'il y a eu l'effet de nouveauté. Les gens ont lancé les idées. Aujourd'hui, il y en a moins parce que les gens commencent à comprendre qu'il faut aussi participer, et ce n'est pas toujours facile et évident pour tout le monde. Donc moi, c'est un peu mon analyse par rapport à cela.

Après, pour la communication, je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut réfléchir ensemble et essayer de trouver des choses à mettre en place. Donc voilà, moi, je pense que c'est un beau projet qui mérite encore d'être mis en avant, mais il faut qu'on y travaille tous ensemble et qu'on trouve le moyen d'impliquer davantage la population au-delà que de simplement proposer des idées qui, après, sont peut-être parfois compliquées à mettre en place.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut encore s'exprimer sur le sujet ? Simplement, je voudrais rajouter qu'il faut faire attention quand tu parles : vote et pas votant. Il y a des endroits où on peut voter trois fois. Il y a des endroits où on ne peut voter qu'une seule fois. Et donc forcément, il y a beaucoup plus de votes quand vous pouvez voter trois fois que quand pouvez voter qu'une seule fois. Donc il faut comparer les votants et non pas les votes.

Sur le fonctionnement, je réagis sur ce sujet. Il faut savoir qu'il y a déjà du fonctionnement, parce que lorsqu'il y a un équipement qui demande de la maintenance, tout bêtement pour la sécurité - je pense à des espaces petits enfance ; je pense à des poubelles –, vous mettez des poubelles de rue, il y a du fonctionnement. Il y en a, il faut les vider. Et donc tous ces sujets-là sont des sujets sur lesquels il y a déjà du fonctionnement induit, même si elles ne sont pas dans le projet, il y a du fonctionnement. Et donc cela coûte quand même derrière, donc il faut faire attention parce que généralement c'est ce qui plombe les communes. Donc il faut faire attention sur ces sujets. Alors, pas qu'on ait des petits montants, mais bien évidemment, si on a de plus gros montants, il faut faire attention à cela. Il y a un certain nombre de communes qui risquent d'avoir des problèmes un jour – ce qui n'est pas notre cas, j'espère – mais en tout cas il faut faire attention. Donc moi, qu'il y ait un peu de fonctionnement, parce qu'il y a de la maintenance, je veux bien le comprendre, mais si on commence à mettre du personnel ou des choses comme cela, là, on ne va pas s'en sortir.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci pour l'unanimité.

À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 24 portant sur le budget participatif – rapport d'évaluation 2024.

26. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU 3

M. Francis VERCAMER, Maire : La dernière délibération. C'est Bruno DUQUESNOY qui va suppléer Laurent PASTOUR, qui est absent aujourd'hui, pour la modification simplifiée du PLU 3.

M. Bruno DUQUESNOY : Merci, Monsieur le Maire. On va essayer d'être à la hauteur de Laurent PASTOUR. Donc, il s'agit d'une délibération qui concerne l'ajustement du PLU 3 et entraînant une modification simplifiée. Le contexte c'est, pour rappel, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau plan PLU 3 le 28 juin 2024 et celui-ci est entré en vigueur en octobre 2024, donc cette année. Il me semble aussi me souvenir qu'on a dû se prononcer sur ce PLU 3. Aujourd'hui, il fait l'objet de plusieurs procédures de modifications simplifiées avec des objectifs un peu différents permettant d'opérer des ajustements nécessaires, en particulier pour la commune d'Hem.

Il s'agit ici de la procédure qui est en cours et engagée pour corriger des erreurs matérielles. Alors, de quoi s'agit-il ? Il y a tout simplement un glissement de calque qui a décalé l'emplacement réservé

d'infrastructures qu'on dénomme ERIF3, qui est le nom en particulier de la M700 et qui remonte même jusque Toufflers, si je ne m'abuse, et Lannoy. Donc, il s'agit de délibérer pour rectifier ce décalage et replacer cet emplacement à sa position initiale. L'erreur pourrait paraître bénigne si elle n'impactait pas le projet de la M700 qui, lui, n'a pas changé entre le PLU 2 et le PLU 3. Donc, au-delà de la correction de l'erreur technique, il s'agit bien de permettre de répondre aux Hémois qui sont pris dans le trafic le matin et le soir (on a vu quelques vidéos il y a quelques années), qui attendent que ce projet voie le jour afin de réduire ce trafic passant par Hem et d'apaiser ainsi la circulation dans notre commune.

Nous savons tous que ce trafic est constitué aujourd'hui à 50 % de trafic de passage, de transition. C'est-à-dire que c'est un trafic qui, initialement, n'a pas vocation à passer par Hem. Il a vocation à passer par la M700. Mais qui génère aussi des gênes pour les Hémois, qui nous l'expriment régulièrement. Donc, par l'approbation de cette délibération, il s'agit de confirmer aux Hémois notre volonté de répondre à leur demande de réduction et d'apaisement de la circulation à Hem, tout en favorisant l'accès aux transports en commun vers Villeneuve-d'Ascq, en favorisant le covoiturage par des voies dédiées et en favorisant une mobilité douce sécurisée vers Forest au niveau du rond-point des Quatre vents. Donc, voilà, j'espère que j'ai été assez clair. Merci de votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je corrige un peu. L'objet de la délibération, ce n'est pas de satisfaire les Hémois. C'est de corriger le PLU, mais ce n'est pas grave. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Oui, Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Oui, peut-être qu'on peut donner notre position aussi sur le sujet, puisqu'on en parle. Enfin, moi, je n'ai pas vu les études d'impact. J'attends de les voir avec impatience, mais compte tenu du contexte humide, etc., on avait des gros doutes, en tout cas, sur la faisabilité du doublement par rapport aux nouvelles normes environnementales. Et, au niveau du giratoire, on n'a pas eu la démonstration qu'un élargissement pouvait ou pas absorber plus de circulation et permettre de fluidifier le trafic. Donc, forcément, quand on voit un projet d'une telle ampleur (en plus, on ne sait pas combien de temps de travaux cela généreraient derrière, mais cela doit se compter en années), on peut se dire que, peut-être, il y a des alternatives un peu plus sobres qui permettraient de fluidifier le trafic aussi.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut s'exprimer sur le sujet ? Étienne DELEPAUT.

M. Étienne DELEPAUT : Personnellement, je veux bien des alternatives, mais comment voulez-vous trouver une alternative à partir du moment où il n'y a pas assez de place sur cette voie ? Il faut forcément la doubler. Il faut forcément la doubler pour permettre d'avoir plus de trafic.

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible (1'29'04).

M. Étienne DELEPAUT : Monsieur DUPONT, s'il vous plaît. Et donc, vous parlez de giratoire, mais vous parlez d'un giratoire à quel endroit ? Parce que moi, j'ai un pont avec un souterrain. Vous parlez de la même chose ?

Mme Mathilde LOUCHART : Intervention hors micro, inaudible (1'29'16).

M. Étienne DELEPAUT : Moi, je pense que je suis resté à un pont avec un souterrain, et je pense que c'est quand même une bonne solution pour éviter l'engorgement.

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible (1'29'25).

M. Étienne DELEPAUT : Monsieur DUPONT, s'il vous plaît. C'est quand même une bonne idée pour limiter l'engorgement du rond-point Kiabi, que je prends régulièrement. Et je pense qu'un pont avec un souterrain contribuerait à fluidifier le trafic - et c'est évident - vers Forest, et je ne vois pas comment on peut faire autrement qu'en doublant cette emprise au sol qui va du rond-point Kiabi vers Villeneuve-d'Ascq.

M. Francis VERCAMER, Maire : Anne DASSONVILLE.

Mme Anne DASSONVILLE : Ce doublement du M700, il va se faire avec une voie de bus à haut niveau de service, et il va se faire avec une voie cyclable sur les côtés. C'est deux avantages qui vont permettre effectivement d'avoir plus de monde sur le M700, mais en transport en commun ou en mode alternatif sur le côté. Et, pour les voitures, il va y avoir une fluidification, forcément, parce qu'effectivement la voie rapide est censée passer sous le fameux rond-point Kiabi et avoir une liaison directe avec Forest. Donc, non seulement la fluidification sera plus facile sur la voie rapide et, de ce fait, va fortement diminuer la

circulation à l'intérieur de Hem. Et il va y avoir une liaison directe avec Forest-sur-Marque qui sera, elle aussi, doublée d'une liaison douce.

Donc moi, au niveau environnemental, certes, il y aura des impacts les délaissés qui sont sur les côtés du M700. Forcément, il va y avoir un impact environnemental, mais je pense qu'il sera quand même compensé par des bénéfices de santé publique, notamment au niveau de la pollution, et des bénéfices de transport, de mobilité qui seront bien meilleurs qu'avant.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Quelqu'un veut encore s'exprimer sur le sujet ? Monsieur DUPONT, vous vouliez intervenir tout à l'heure. Je vous laisse la parole.

M. Jacques DUPONT : Je voulais simplement insister sur le fait qu'on n'apportait pas de jugement sur le fait de mettre un tunnel au niveau du rond-point Kiabi, comme le soulignait Monsieur DELEPAUT, mais les réserves qu'avait fait Mathilde sur ce sujet, c'était de dire qu'elle attendait avec impatience les études d'impact pour voir si c'était possible. Et, d'après les compétences qu'on essaye, nous, de développer chez Hem demain sur ce type de sujet et les contacts qu'on peut prendre, cela va être compliqué. Et donc c'est tout. Il faut y réfléchir, savoir s'il n'y a pas des alternatives qui sont à la fois plus softs, qui pourraient être en plus moins coûteuses. Qui pourraient en plus moins coûteuses et sans doute plus faciles à mettre, parce qu'il faut reconnaître que ce projet dont on parle, on en parle depuis 20 ans et j'ai l'impression qu'on en parlera encore pendant 20 ans. Et il y a 40 millions d'euros de budgétés pour cela. Et je crois que ce type de projet avec ce type de montant sera forcément, dans les années qui viennent, remis en cause de toute façon, pour plein de raisons.

Donc il ne faut pas parler avec des cert... Ne me coupez pas, s'il vous plaît, Monsieur DELEPAUT. Et c'est pour cela qu'il faut éviter d'avoir des solutions péremptoires et vraiment être plus ouvert et plus modeste par rapport à des projets et avoir moins de certitudes. Nous, on n'en a pas réellement sur le sujet. On a, par contre, la certitude que cela paraît très compliqué de faire un tunnel à cet endroit-là pour plein de raisons.

M. Étienne DELEPAUT : Juste pour répondre à Monsieur DUPONT, je pense que depuis le temps qu'on en parle - effectivement, cela fait au moins 20 ans -, mais si depuis 20 ans on avait eu des gens pour nous soutenir plutôt que pour nous mettre des bâtons dans les roues, cela ferait dix ans qu'on n'en parlerait plus. Cela ferait dix ans qu'on n'aurait plus de bouchons en ville. Cela ferait dix ans qu'on pourrait aller facilement de Toufflers à Villeneuve-d'Ascq.

M. Francis VERCAMER, Maire : On ne va pas continuer à polémiquer sur le sujet. Simplement, quand même, que vous sachiez, Monsieur DUPONT : il y a une vingtaine d'années, je ne sais pas si c'était Patrick KANNER ou si c'était le prédécesseur de Patrick KANNER à la tête du Conseil départemental.

On avait eu un projet qui faisait un pont qui passait à 15 mètres de haut à la place du rond-point. Donc il ne passait pas en dessous ; il passait au-dessus et il aurait supprimé le rond-point. Et il y avait un pont. Je me suis opposé à ce sujet, parce que quand on me l'a proposé, j'ai dit : « *Attendez, on ne va pas mettre, à 200 mètres du cœur de ville, on ne va pas mettre un pont à 15 mètres de haut.* » Parce que 15 mètres de haut, cela veut dire qu'il y a une pente qui démarre à plusieurs dizaines, voire centaines de mètres et qui, de l'autre côté, redescend. Et donc j'ai évoqué ce sujet et donc le Conseil départemental m'a suivi, parce qu'on a beau ne pas être d'accord politiquement, ce sont des gens qui sont quand même raisonnables et qui se sont dit : « *Oui, c'est vrai. Ce n'était peut-être pas ce qu'il fallait faire.* »

Et donc, du coup, ils ont changé d'avis et c'est eux qui ont commencé à faire le tunnel sous le rond-point, qu'ils ont quasiment validé puisque, en 2015 ou en 2016, on a eu un comité de pilotage où ils ont présenté le projet avec ce passage de souterrain. C'était peut-être avant 2016, je ne me souviens plus de la date, mais c'est après l'an 2010, mais entre 2010 et 2016. Ils ont présenté ce souterrain, qu'on a accepté. Quand je dis on, c'est tous les maires tout le long à part, je reconnaiss, Monsieur COLIN, le maire de Lannoy, qui a toujours été plutôt circonspect sur le sujet. Tous les autres maires, y compris Villeneuve-d'Ascq jusqu'à Wattrelos, tout le monde a trouvé que c'était une bonne idée de passer par en dessous.

Les études qui ont été faites à l'époque ont démontré qu'il y avait la nappe phréatique, et donc, du coup, ils sont revenus en disant : « *Ah, attention, il y a la nappe phréatique et donc il faut qu'on creuse moins. Et donc il faut surélever un peu le rond-point.* » Ce qui a d'ailleurs augmenté le prix - vous vous doutez bien - du niveau, mais ils ont dit : « *Bon, va donc sur relever le rond-point.* » Et c'est comme cela que cela s'est

fait. Malheureusement, la loi (je ne sais plus laquelle, parce qu'il y en a tellement) qui a transféré les voiries départementales à la Métropole a fait que la Métropole a récupéré le dossier en disant : « *Attendez, nous, on n'a rien fait comme études. Nous, on n'est pas au courant.* » Et donc on est reparti à zéro.

Et donc ils nous ont fait des études et ils ont fait une étude d'un rond-point. Un rond-point dont la voirie passait à peu près à 10 mètres des maisons – vous savez, les dominos – qui se trouvent rue Poincaré. À 10 mètres ! J'ai dit : « *Attendez, on ne va quand même pas passer un rond-point où il y a 40 000 véhicules/jour qui passent à côté de personnes âgées.* » On m'a dit : « *Bah oui, mais cela coûte moins cher.* » J'ai dit : « *Cela coûte peut-être moins cher, mais quand vous aurez des morts, je pense qu'on sera content. D'avoir des morts, peut-être que cela coûtera peut-être un peu plus cher.* » Donc, du coup, ils ont réfléchi et ils ont dit : « *Ah oui, effectivement, on doit réfléchir autrement.* » Donc ils sont revenus au projet du Département. Et on a bien fait, parce que quand je regarde la compensation environnementale et la compensation de remplacement des arbres, si on avait fait cela, je pense qu'il aurait fallu 100 hectares de compensation. Parce qu'aujourd'hui, où on est toujours sur l'emprise du rond-point, quasiment (cela ne grandit pas beaucoup ; il y a un petit peu d'entrée/sortie, mais on est quasiment sur la même emprise), on est simplement sur un élargissement à deux fois deux voies de la partie entre le rond-point Kiabi et Villeneuve-d'Ascq. Eh bien cela demande 49 hectares de compensation environnementale ou de compensation boisée. Ce qu'on appelle boisé. 49 hectares pour quelques hectares le long.

Donc, vous imaginez si on avait fait le rond-point, je crois qu'on serait arrivés à 100. Et aujourd'hui, la Chambre d'agriculture nous dit : « *Attention, 49 hectares à condition que ce ne soit pas des zones agricoles parce que les zones agricoles, il ne faut pas les prendre pour faire la compensation environnementale.* » Donc, vous voyez, je pense que le rond-point ne serait jamais sorti, par contre. Jamais sorti, parce que la Chambre d'agriculture aurait donné un avis défavorable parce qu'on était obligé de prendre des zones agricoles. Là, ils ne donnent pas d'avis défavorable. Ils disent simplement : « *Essayez de réduire, si vous pouvez, la compensation environnementale et de la faire là où ce n'est pas cultivé de façon à ce que cela soit fait.* » Voilà, en gros, ce qu'ils nous disent.

Donc simplement, je voulais vous dire que l'État va se saisir du dossier et il y aura une enquête publique qui va avoir lieu. Et donc vous aurez accès, bien sûr, à tous les documents d'étude d'impact qui ont été faits. Moi, je les ai vus, c'est pour cela que je le sais. L'enquête publique va avoir lieu au premier semestre 2025 où, bien sûr, tout un chacun pourra donner son avis sur cet élargissement de la partie entre le rond-point Kiabi et l'échangeur de Villeneuve-d'Ascq qui est prévu à la Maison hantée. C'est sur Villeneuve-d'Ascq, à cet endroit-là, qui est souhaité notamment par Villeneuve-d'Ascq et qui prend un peu d'espace. Là, je reconnaissais que cela prend un peu d'espace et qui doit être aussi compensé. Et, bien sûr, le passage en souterrain, dont toutes les études techniques ont démontré qu'on pourrait le faire. Donc voilà, en gros ce qui va être fait.

Donc, après, la MEL, j'ai rencontré le président qui m'a dit : « *Écoute, si on a un accord et si le préfet prend sa déclaration d'utilité publique, nous, on fera parce que c'est un sujet qui dessert à peu près 200 000 habitants.* » Puisque ce n'est pas Hem qui est concernée. Les Hémois sont un peu concernés. Ils sont concernés parce que c'est bloqué le matin, mais c'est surtout ceux qui vont jusqu'à Wattrelos et jusqu'à Roubaix, du côté des friches industrielles qu'il faut réutiliser et qui sont aujourd'hui inaccessibles. Voilà en gros ce qui est prévu.

Donc, je vous invite à suivre cette actualité ou, normalement, on devrait avoir une enquête publique en 2025 qui permettrait de débloquer le projet et de pouvoir acquérir les espaces nécessaires et de réaliser cette voirie, on espère en 2027-2028. Voilà, c'est ce qui nous est annoncé comme calendrier aujourd'hui. Voilà, mais ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la libération, c'est simplement de recaser la réserve au bon endroit, parce qu'évidemment si on décale, la réserve est mise sur des terrains qui ne sont pas concernés et qui pourraient avoir des problèmes si jamais vous voulez le vendre, parce qu'évidemment, même sur des terres agricoles, s'ils veulent le vendre, ils vont avoir un problème parce qu'un emplacement réservé dessus. Donc il faut qu'on le recale au bon endroit, qui est simplement – d'après ce qu'on m'a dit – un problème de calque qui a bougé au moment de l'impression pour le document définitif.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux, trois avec Madame CHOUIA.

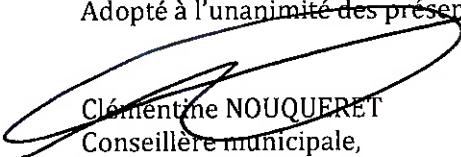
À 30 voix pour et 3 abstentions, les élus approuvent la délibération numéro 26 relative à la modification simplifiée du PLU 3.

*

_

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour votre participation. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous invite, bien sûr, à venir aux fêtes de Noël qui auront lieu sur la Grand-Place. Et, si vous pouvez, dimanche, venir nettoyer le Jardin des perspectives après le feu d'artifice. Cela permettra à nos agents d'être un peu plus libérés et éviter de passer leur dimanche matin à nettoyer. Bonne soirée.

Adopté à l'unanimité des présents lors du conseil municipal du 27 février 2025.


Clémentine NOUQUERET
Conseillère municipale,
Secrétaire de Séance


Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL



*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*

